





Paris, le 2 9 AVR. 2022

Lettre d'affirmation des comptes 2021 de l'Organisation internationale de la Francophonie

Madame le Premier Président,

des mouvements de trésorerie pour l'exercice 2021 vise à exprimer une opinion sur l'image fidèle que donnent les états financiers de la situation financière de l'OIF au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de ses opérations et L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour l'exercice clos au 31 décembre comptables internationales du secteur public (IPSAS). clos à cette date conformément aux normes

financiers, conformément aux normes IPSAS. Nous sommes responsables de l'établissement et de <u>a</u> présentation sincère des

suivantes: Nous confirmons, au mieux de nos connaissances et en toute bonne foi, les déclarations

Nous n'avons connaissance d'aucune irrégularité impliquant la direction ou les employés ayant incidence significative sur les états financiers. rôle important dans le fonctionnement du contrôle interne ou susceptible d'avoir

tous les procès-verbaux des réunions des instances de l'Organisation. Nous vous avons présentés tous les livres comptables, toute la documentation y afférente et

Nous confirmons l'exhaustivité des informations fournies concernant les parties liées

significatives, y compris des omissions. Nous confirmons qu'à notre connaissance, les états financiers ne comportent pas d'anomalies

non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers Notre Organisation s'est conformée à toutes les dispositions des accords contractuels dont le

d'avoir une incidence significative sur les états financiers Nous n'avons connaissance d'aucune violation des règles des autorités de contrôle susceptible

information appropriée fournie dans les états financiers : Les éléments suivants ont été correctement enregistrés et, si nécessaire, ont fait l'objet d'une

- Ø Les parties liées, ainsi que les soldes des opérations entre celles-ci ;
- Les pertes résultant d'engagements de vente ou d'achat;
- D Les accords et opinions de rachat des actifs précédemment vendus ;
- ച ഉ Des actifs donnés en garantie.

des actifs et passifs reflétés dans les états financiers ou leur classification Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'altérer de manière significative la valeur

calcul s'agissant du risque lié au cofinancement de certains projets. 2021 sur la base des informations connues à la date d'arrêté des comptes, ou d'hypothèses de provisions pour risques et charges de l'Organisation ont été estimées au 31 décembre

S'agissant du recouvrement des arriérés de contributions statutaires, nous vous confirmons que des actions ont été menées au cas par cas avec les États membres concernés et, en tout état de cause suivies par les instances de l'Organisation.

Nous n'avons aucun plan visant à abandonner des activités ou d'autres plans ou intentions qui auraient pour résultat d'aboutir à un stock excédentaire ou obsolète, et aucun stock n'est comptabilisé pour un montant supérieur à sa valeur nette de réalisation.

ou ne fait l'objet de sûretés ou de servitudes. L'Organisation à un titre de propriété pour tous ses actifs et aucun n'a été nanti ou hypothéqué

ou potentiels. Nous avons enregistré ou décrit, selon le cas, tous les passifs, y compris les engagements réels

ajustement des états financiers, ou une mention dans ceux-ci ou dans une note annexe auxdits Aucun évènement postérieur à la date de clôture ne s'est produit qui nécessiterait un

Il n'existe pas d'accord tormel ou inforcomptes de trésorerie ou de portefeuille. d'accord formel ou informel de compensation relatif à un quelconque de nos

2 juillet 2019) puis pour la 36^{ème} session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (Monaco, les 30 et 31 octobre 2019) ont été réalisées. La troisième étape devra être accomplie L'OIF s'est dotée d'une politique de consolidation de la transparence qui comporte trois grandes étapes de mise en œuvre. Les deux premières étapes consistant en la diffusion et la publication de certaines informations pour la 107^{ème} session du Conseil Permanent de la Francophonie (le pour le prochain Sommet de la Francophonie.

Je vous prie d'agréer, Madame le Premier Président, à l'assurance de ma haute considération.

Fait à Paris, le 29 avril 2022 Pour l'Organisation internationale de la Francophonie,



Madame Zineb EL ADAOUI

Premier Président de la Cour des Comptes du Maroc Maroc

SOMMAIRE

34	6.2.1. Avantages au personnel non courants
34	6.2 DETTES LIÉES AU PERSONNEL ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS
34	6.1.4. Autres denes
32	6.1.3 Deftes sociales
8 %	6.1.2. Dettos Mées au personnel : avantages au personnel courant
3 83	
22	6.1. PASSIFS COURANTS
32	NOTE 6: PASSIFS
	5.2.3. Immobilisations corporelles
3	D.C.C. Illumponeamone navolpor preson
31	5.2.1. Immobilisations financières
8 8	5.2. ACTIFS NON COURANTS
3	5.1.6. Stocks
30	5.1.5. Autres acilis courants
29	
29	5.1.2. Chences sur contributions statutaines an FMI i
27	5.1.1. Trosorerie et équivalents de trésoverie
07	5.1. ACTIFS COURANTS
27	NOTE 5 : ACTIFS
27	4.2. MISES A DISTOSTITION OF TENSOWNER.
25	A MISTOR À DISPOSITION DE PERSONNE
25	A 1 MISES À DISPOSITION DE LOCAUX
N	NOTE 4 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS
3	
24	3.3.16. Comblabilisation des charges
23	3.3.14. Fremewing.
23	3.3, 13, Avantages au personnel
3	3.9.12. Immobilisations incorporelles.
88	3.3.11. Immobilisations corporelles
8	3.3 10. Immobilisations financières.
8	3.3.8. AUTRIS BOTTO COUTAINS
20	-
10	
19	3.3.5. Trisscrania et áquivalariis de trascrana
19	
600	3.3.2. Monnaie utilisée pour la complabilité
18	3.3.1. Changement de méthode
18	3.3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES
16	3.2.2. Régles comptables
60	2.2.1 Application des nomes IPSAS
18	3.9 BASE DE PRÉPARATION
18	3 1 PÉRIMÈTRE D'ARRÊTÉ DES COMPTES
. 18	NOTE 3 : CONVENTIONS COMPTABLES
17	NOTE 2 : ENTITÉ COMPTABLE
: 14	NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
. ;	COMPARAISON DES MONTANTS BUDGETES ET DES MONTANTS REELS AU 31 DECEMBRE 2021
3 :	ABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
1	TAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET / SITUATION NETTE
10	
9	TAT DE LA DERECRMANCE FINANCIÈRE
0	TAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	16.4. ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS ET GESTION DE LA PAIE
40	16.3. MARCHES DES ARTS DU SPECTACLE D'ABIDJAN
46	16.2. PRINCIPAUX UIRIGEAN IS
40	16.1. ORGANES DIRECTEURS.
45	1
45	TOTAL INCOMINATIONS DEL ATIVES ALLY PARTIES LIFES
44	NOTE 15 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES
43	NOTE 14: PROVISIONS
4.0	13.5. RISQUE JURIDIQUE
4.4	13.4. RISQUE INFORMATIQUE
77	13.3. RISQUE DE LIQUIDITE
43	13.2. RISQUE DE CHANGE
42	13.1. RISQUE DE CREDIT
42	NOTE 13: GESTION DU HISQUE
42	
41	NOTE 12 : RAPPROCHEMENT BUDGÉTAIRE
40	NOTE 11 : COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE
	10.2. ACTIFS EVENTUELS
30	10.1. ENGAGEMENTS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE
	NOTE 10 : PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET ACTIFS ÉVENTUELS
	9.2. FONCTIONNEMENT
30	9.1. PROGRAMMATION
27	NOTE 9: CHARGES
27	NOTE 8: PRODUITS
35	NOTE 7: ACTIF NET / SITUATION NETTE
34	6.2.2. Autres passits non courants



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En k€

TOTAL ACTIFS	2.1. Immobilisations financières2.2. Immobilisations incorporelles2.3. Immobilisations corporelles	2. ACTIFS NON COURANTS	1.6. Stocks	1.5. Autres actifs courants	1.4. Créances fiscales	1.3. Créances sur contributions volontaires au FMU	1.2. Créances sur contributions statutaires	1.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1. ACTIFS COURANTS	Intitulé
172 654	21 519 1 916 75 976	99 411	0	4 018	738	830	844	66 813	73 243	Valeurs 2021
168 215	24 905 174 81 042	106 121	0	5 599	844	1 603	1 733	52 314	62 094	rs 2020
4 439	-3 386 1 742 -5 066	-6 710	0	-1 581	-106	-773	-889	14 499	11 149	Variation en valeur
3%	-14% 1000% -6%	-6%	v	-28%	-13%	-48%	-51%	28%	18%	on en %

2.2. Autres passifs non courants	2.1. Avantages au personnel	2. PASSIFS NON COURANTS	1.5. Autres passifs courants	1.4. Autres dettes	1.3. Dettes sociales	1.2. Dettes liées au personnel	1.1. Dettes Fournisseurs	1. PASSIFS COURANTS		
75 038	32 147	107 165	141	18 894	1 455	1 324	2 860	24 674	2021	Valeurs
79 354	30 961	110 315	185	11 052	1 875	3 032	4 875	21 018	2020	S
-4 317	1 186	-3 130	-44	7 842	-420	-1 708	-2 014	3 656	en valeur	Variation
-5%	4%	-300	-23%	71%	-22%	-56%	-41%	17%	en %	OII

Actif net / Situation nette		
40 795	2021	Valeurs
40 795 36 882	2020	rs
3 913	en valeur	Variation
1100	en %	on

TOTAL PASSIFS

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

RESULTAT DE L'EXERCICE	2.11. Charges exceptionnelles	2.10. Autres charges financières	2.9. Pertes de change	2.8. Provisions pour contributions mises en recouvrement	2.7. Dépréciations et amortissements	2.6. Impôts et taxes	2.5. Autres charges	2.4. Frais de missions, colloques et réceptions	2.3. Charges de consultants et experts	2.2. Charges de programmation	2.1. Charges de personnel	2. CHARGES	1.9. Produits exceptionnels	1.8. Autres produits financiers	1.7. Gains de change	1.6. Reprises des autres provisions	1.5. Reprises de provisions sur contributions	1.4. Autres produits opérationnels	1.3. Contributions sur projets	1.2. Contributions volontaires au FMU	1.1. Contributions statutaires	1 PRODUITS	iotitule		
4 269	82	3 990	161	536	5 267	144	6 177	3 016	2 960	21 822	30 334	74 489	647	463	360	90	79	9 378	8 508	15 303	43 930	78 758	2021	Valeurs	
8 767	115	4 106	666	540	5 495	34	5 243	1 855	2 621	13 980	30 303	54 957	26	341	45	98	607	9 252	4 868	15 318	43 169	73 724	2020	rs	
-4 498	-33	-116	-505	-4	-228	110	934	1 161	339	7 842	31	9 533	621	122	315	. do	-528	126	3 640	-15	761	5 034	en valeur	Variations	
-51%	-28%	-3%	-76%	-1%	-4%	323%	18%	63%	13%	56%	0%	15%	2415%	36%	696%	-8%	-87%	1%	75%	0%	2%	700	en %	tions	

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET / SITUATION NETTE

en k€

GII AC			,				Total actif
Intitulé	Fonds de roulement	Fonds de réserve	Impact réserve IPSAS	Dons	Écart de réévaluation	Résultat	net/situation nette
Solde au 31 décembre 2020	8 500	22 990	-4 081	101	605	8 767	36 882
Ecarts actuariels sur avantages au personnel			250				251
Ecart de réévaluation IFDD					-605		-605
Affectation du résultat 2020		8 767				-8 767	0
Résultat 2021						4 268	4 268
Solde au 31 décembre 2021	8 500	31 757	-3 831	101	0	4 268	40 795

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En kê

8398	14 499	VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE
43 916 52 314	52 314 66 813	Trésorerie d'ouverture Trésorerie de clôture
		VARIATION DE TRÉSORERIE
8 398	14 499	VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE
-1 435	796	Flux net de trésorerie ilé aux opérations de financement
-1 435	0	Diminution du régime de prévoyance
0	1 047	Augmentation du régime de prévoyance
0	-251	Prélèvements sur fonds de réserve
		FLUX DE TRÉSORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT
-725	1 753	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement
14	613	Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles
0	3 441	Cession d'immobilisations financières
-103	-61	Acquisitions d'immobilisations financières
-637	-2 241	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
		FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
10 330	1 040	Flux net de trésorerie généré par l'activité
10 550	/ 82/	Variation des autres dettes
0.520	-42/	Variation des organismes sociaux
1 331	90/1:	Variation du personnel
1 551	4 7 002 7	Variation des dettes fournisseurs
1 250	0 0/4	Variation des autres créances
50 02	229	Varialion personnel - organismes sociaux
-174	21	Variation État – TVA
-2 292	3 357	Variation des créances sur contributions
7	0	Variation des stocks
1 039	1 219	Mouvements sans effet de trésorerie
-10	က်	Diminution de la valeur nette des immobilisations suite cession
-87	-38	Diminution de la provision pour risques
-4 314	-4 314	Quote-part de la subvention d'investissement
-148	-291	Diminution de la provision financière
-607	-79	Diminution de la provision pour contributions
214	145	Augmentation de la provision financière
376	167	Augmentation de la provision pour risques et charges
620	672	Augmentation de la provision pour contributions
4 994	4 962	EXCOGEN
8 767	4 269	
		FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ
2020	2021	Intitulé
		Enke

COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTÉS ET DES MONTANTS RÉELS AU 31 DECEMBRE 2021

12.
=
_
-
0
All h
4-4

63 568	70 870	87 491	63 189	72 720	VS MONTANTS BUDGETES
1 307	2 194	2 295	1 900	1 100	INVESTISSEMENTS
361	652	1 030	750	0	MODERNISATION ET SUITE DE L'AUDIT ORGANISATIONNEL
1 668	2 846	3 325	2 650	1 100	MODERNISATION ET INVESTISSEMENT
0		0	0	8 000	ACTIVITES DE PROGRAMMATION EN ATTENTE D'AFFECTATION
0		0	0	0	AUTRES CREDITS DE PROGRAMMATION
0		0	300	0	50E ANNIVERSAIRE DE L'OIF
2 086	2 527	3 580	2 694	3 273	AUTRES ACTIVITES DE PROGRAMME
6 363	7 505	10 681	5 800	6 244	DEVELOPPEMENT DURABLE, ECONOMIE ET SOLIDARITE
5 137	6 157	9 610	3 300	5 258	EDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
9 137	11 095	14 245	5 500	6 044	PAIX, DEMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME
6117	6 981	8 028	4 900	7 581	LANGUE FRANCAISE, DIVERSITE CULTURELLE ET LINGUISTIQUE
28 840	34 265	46 144	22 494	36 400	PROGRAMMATION
95	98	245	350	0	AUDIT INTERNE ET EXTERNE
4 492	4 916	5 610	5 901	5 120	GESTION
28 338	28 604	31 067	31 094	29 500	PERSONNEL
32 925	33 6 18	37 122	37 345	34 620	FONCTIONNEMENT
135	142	900	700	600	STRUCTURES INSTITUTIONNELLES
135	142	900	700	600	STRUCTURES INSTITUTIONNELLES
Budget réalisé (†)	Budget engagé	Budget modifié (³)	Budget révisé (*)	Budget initial (†)	En k€

⁽¹⁾ Budget initial: budget adopté au début du quadriennium 2019-2022 par la 35° session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (E revan, les 8 et 9 octobre 2018).
(2) Budget révisé : budget adopté par la Conférence ministérielle de la Francophonie.
(3) Budget modifié : budget avec les prises en compte des reports de crédits de 2020 sur 2021, les virements internes de crédits et les affectations de crédits exceptionnels.
(4) Budget ordonnancé.

Notes afférentes aux états financiers

THY

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Prise de fonction de l'Administrateur

De nationalité canadienne, Monsieur Geoffroi MONTPETIT a été nommé, pour 4 ans, par la Secrétaire générale de la Francophonie au poste d'Administrateur de l'OIF à l'issue de la 113e session extraordinaire du CPF qui s'est tenue le 22 février 2021. Il a pris ses fonctions le 6 avril 2021.

Entrée en vigueur du nouveau règlement financier

Le nouveau Règlement financier de l'OIF est entré en vigueur le 1° janvier. A la suite de sa refonte, un certain nombre de directives administratives et financières ont été révisées et sont entrées en vigueur le 1° avril. Cette révision des directives permet une mise en cohérence avec la refonte du Règlement financier, la responsabilisation accrue et l'imputabilité des délégataires pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions, une simplification de la gestion administrative et financière, une dématérialisation progressive des procédures afin de tenir compte de l'impact environnemental, ainsi que des ajustements d'ordre terminologique en capitalisant sur les expériences passées.

soit des états financiers provisoires soumis à l'Auditeur externe le 31 mars de l'année qui suit la fin de l'exercice financier et des états financiers définitifs signés par la Secrétaire Générale au plus tard le 30 avril En effet, le nouveau RF, contrairement à l'ancien, ne prévoit plus deux étapes de présentations des états financiers de l'OIF

l'exercice 2022 dans le cadre du nouveau PGI, ce qui implique que l'exercice 2021 considéré comme transitoire, l'OIF 30 avril 2022. Ainsi, la production des états financiers de l'exercice 2021 est faite de la même façon que les années présentera d'abord des états financiers provisoires le 31 mars 2022 et après intervention de l'Auditeur Externe dans le cadre de sa mission finale des états financiers définitifs qui seront soumis à la Secrétaire Générale pour signature au plus tard le L'OIF considère que la nouvelle disposition de l'article 10.2 ne pourra être effective que lors de la clôture comptable de

qui permettra de gérer les « recettes » de l'OIF ce qui n'est pas le cas avec les anciens systèmes de ces fonds a été effectué, ce qui permet de retracer les opérations mais cela sera grandement facilité par le nouveau PGI gouvernements membres et autres entités bailleuses de l'OIF, prévue par le nouveau règlement financier, dans le cadre de la création d'un fonds accueillant les contributions exceptionnelles des Etats et un suivi distinct

Report de crédit de 2020 sur 2021

A la suite de la pandémie de la COVID-19, qui a provoqué des difficultés dont des restrictions de déplacements internationaux, l'OIF a dû s'adapter et reporter certaines de ses activités notamment celles liées à la planification 2020. La 113e session extraordinaire du CPF du 22 février a autorisé l'OIF à reconduire les crédits non engagés au titre de l'année 2020 pour un montant total de 7,6 millions € sur l'exercice budgétaire 2021 dont 2 millions € ont fait l'objet d'une résolution de principe adoptée par la 112e session du CPF du 5 novembre 2020.

Mise en œuvre de la Transformation

Programmation/planification 2021:

L'OIF poursuit depuis 2019 le recentrage de sa programmation autour de ses projets phares à fort impact pour répondre aux priorités des Etats et gouvernements et de la Secrétaire générale et aux besoins des populations francophones.

opérationnels sur le terrain malgré les enjeux sanitaires. planification 2021 a été l'occasion aussi de continuer à adopter de nouveaux modes d'intervention pour être

besoins directs des populations La décentralisation a été également une priorité pour l'OIF qui met tout en œuvre pour renforcer la conception et la mise en œuvre de ses programmes par ses Représentations extérieures, pour un ancrage territorial et en cohérence avec les

Dans ce cadre, la DLC a cogéré avec la REPECO le projet phare relatif aux initiatives francophones nationales d'établissements (IFN/IFE) qui visent à former les diplomates et les fonctionnaires au français des langues des relations internationales des relations e

Les Représentations extérieurs ont géré également les budgets complémentaires attribués au Fonds « la Francophonie avec Elles » à la suite de la revue interne des projets et des réaménagements budgétaires effectués pour optimiser les taux



-Evolution du système d'information :

l'ajustement de la méthodologie du pitotage global du projet de mise en œuvre du nouveau progiciel Finance (Progiciel de L'année 2021 est marquée principalement par la consolidation des infrastructures techniques, le renforcement de l'équipe et Gestion Intégrée : PGI).

Ce nouveau progiciel qui est au cœur de l'évolution du Systèmes d'Information de l'OIF du 1° février 2022. Il figure en immobilisation en cours au 31 décembre 2021. a été mis en production à compter

-Mise en place d'un nouvel organe de gestion : comité interne de placements de fonds et de gestion active de la trésorerie

Un comité interne de placements de fonds et de gestion active de la trésorerie a été mis en place, à la suite de la décision de la Secrétaire générale du 8 février 2021, dont le mandat est d'encadrer la gestion des placements et de la trésorerie et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi. Deux réunions de ce comité interne de placements ont été organisées en 2021.

Le comité interne des placements a recommandé l'adoption et la formalisation d'une politique des placement aux standards en la matière et une modernisation des outils de gestion de la Trésorerie sont en cours placements

Renforcement du Réseau de Représentations extérieures

monde et aligné sur ses stratégies de performance, d'efficacité et d'agilité de près de deux ans de transformation, l'Organisation s'est dotée d'un réseau de représentations ancré dans æ

Représentation de l'OIF pour l'Afrique du Nord a officiellement ouvert ses portes, le 14 septembre 2021 Le réseau extérieur a été élargi pour renforcer la présence de l'Organisation dans l'écosystème multilatéral, optimiser son ancrage territorial et veiller à un rééquilibrage de son rayonnement dans diverses régions du monde. Ainsi, la

Dans le même cadre, il est prévu, en 2022, l'ouverture de deux nouvelles représentations

En effet, l'Administrateur de l'OIF et le Ministre des Affaires étrangères du Liban ont signé te 6 décembre 2021, en présence du président de la République du Liban, un Accord de siège entre le Gouvernement du Liban et l'OIF, en vue de l'implantation de la Représentation de l'OIF pour le Moyen-Orient en 2022.

des 18 et 19 novembre 2021. Cette nouvelle Représentation sera dotée d'un pôte « langue française De même, la mise en place d'une Représentation pour les Amériques à Québec, a été décidée par la 118e session du CPF

Mise à disposition de nouveaux locaux par le Gouvernement du Québec à l'IFDD et cession par l'OIF des anciens locaux utilisés par l'IFDD

Le Gouvernement du Québec a mis à disposition de nouveaux locaux pour abriter l'IFDD au 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T3, Canada. A cet effet, un bail tripartite a été signé au cours de l'été 2020 entre l'OIF, le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit des resultants de la Gouvernement du Québec. Le déménagement dans les nouveaux locaux a été effectué courant de l'appendique de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit des membres de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit des membres de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit des membres de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit des membres de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit des membres de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit des membres de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit des membres de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit de la Francophonie (MRIF) et la Société québecoise des Infrastructures (SQI) qui agit de la Francophonie (MRIF) et la Société québécoise des Infrastructures (SQI) qui agit de la Société québecoise des Infrastructures (SQI) que la Societé (MRIF) et la Société québecoise des Infrastructures (MRIF) et la Société québecoise de la Francophonie (MRIF) et la Société québecoise de la

Cette mise à disposition a permis à l'Organisation de vendre sa propriété sise au 56, rue St-Pierre à Québec. La vente a été conclue le 30 avril 2021 avec les Entreprises de la Batterie inc par l'intermédiaire de l'Administrateur à la suite de la décision de la Secrétaire générale n°2021-09 du 13 avril 2021 portant délégation de pouvoir de signature pour cet acte

Report de réunions des instances

La 118e session du CPF a été reportée aux 18 et 19 novembre 2021 (initialement le 21 octobre) principalement en raison du report de la 71e réunion de la CAF le 21 octobre (initialement le 8 octobre) pour finalisation de la préparation du budget

La 38e session extraordinaire de la Conférence ministérielle de la Francophonie du 28 octobre 2021 a acté le report du XVIIIe Sommet de la Francophonie à Djerba les 19 et 20 novembre 2022.

les plus optimales Ce report, décidé de manière consensuelle, permettra à la Tunisie d'organiser ce rendez-vous majeur dans les conditions

Participation de l'OIF à de grands événements internationaux

L'OIF est présente à l'Exposition universelte organisée à Dubat aux Emirats arabes unies (Etat membre associé). Cette nouvelle édition du 2 octobre 2021 au 31 mars 2022 offre une occasion de faire connaître les actions de l'Organisation tout en promouvant les valeurs de solidarité et de diversité culturelle. Une semaine de la Francophonie s'y est tenue du 15 au 20 mars 2022 avec une programmation préparée par l'OIF et l'ensemble des pavillons de la Francophonie.

A D

L'OIF était présente à la 26e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), organisée à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021. L'IFDD a animé un Pavillon de la Francophonie en format hybride en vue d'assurer la participation des négociateurs francophones au processus de prise de décisions, favoriser le réseautage des acteurs francophones, le partage d'outils et de bonnes pratiques ainsi que de mettre en place un cadre de valorisation de l'action climatique des États et gouvernements membres tout en rendant visible l'action de l'action de l'action climatique des États et gouvernements membres tout en rendant visible l'action de l'act de l'OIF sur le climat.

Politique de consolidation de la Transparence de l'OIF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de consolidation de la transparence adoptée à Erevan en 2018, l'OIF a publié et actualisé ses documents d'ordre organisationnel, budgétaire et programmatique sur son site portail tel qu'énoncé dans la politique.

Depuis 2019, près de 300 documents ont été publiés. Une comparaison avec les autres Organisations internationales a permis de relever que l'OIF est à l'avant-garde en termes de divulgation et de transparence.

Elle a également élaboré un Règlement relatif à l'accès à l'information et les modalités de fonctionnement du Comité chargé du droit à l'information, adopté le 19 novembre 2021. Son entrée en vigueur est prévue le 1° janvier 2022.



NOTE 2 : ENTITÉ COMPTABLE

Issue de la Convention de Niamey (Niger) en 1970, l'OIF mène des actions politiques et de coopération multilatérale pour donner corps à une solidarité active au bénéfice des populations de ses Etats et gouvernements membres. Elle agit dans le respect de la diversité culturelle et linguistique, au service de la promotion de la langue française, de la paix et du développement durable.

Les objectifs de la Francophonie sont consignés dans la Charte de la Francophonie (ci-après la Charte) adoptée en 1997 lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement membres à Hanoï (Vietnam) et révisée par la Conférence ministérielle en 2005 à Antananarivo (Madagascar). Il s'agit des objectifs suivants :

- l'instauration et le développement de la démocratie;
- la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme

- l'intensification du dialogue des cultures et des civitisations ; le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs
- la promotion de l'éducation et de la formation.

Lors du XV^{ème} principales missions: rs du XV^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement membres de la Francophonie, qui s'est déroulé à Dakar du 29 au novembre 2014, un nouveau cadre stratégique de la programmation, pour la période 2015-2022, a été adopté. Il fixe quatre

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique;

- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'au numérique dans l'ensemble des actions de l'OIF.

Le système institutionnel de la Francophonie rassemble les pays ayant la langue française en partage afin d'organiser et développer une coopération politique, économique, sociale et culturelle entre les 88 États et gouvernements membres de l'OIF, répartis sur les cinq continents et totalisant une population de quelque 900 millions d'habitants

Ce dispositif comprend des instances politiques décisionnelles dont la plus haute est le Sommet de la Francophonie (États et gouvernements) qui se réunit tous les deux ans ainsi que le Secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte du système institutionnel francophone. Dans l'accomplissement de ses fonctions, il nomme l'Administrateur de l'OIF chargé d'exécuter, d'animer et de gérer la coopération ainsi que d'assurer la gestion des affaires administratives et financières.

Les autres institutions de la Francophonie comprennent un organe consultatif, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ainsi que quatre opérateurs spécialisés (en plus de l'OIF), en charge de la mise en œuvre de la coopération multilatérale

- Agence universitaire de la Francophonie (AUF); Chaîne internationale de télévision TV5Monde;
- . Association internationale des maires trancophones (AIMF);
- Université Senghor d'Alexandrie.

L'OIF s'appuie sur des textes de référence adoptés par ses instances à l'occasion des Sommets de la Francophonie et des Conférences ministérielles permanentes (CONFEMEN, CONFEJES). Elle dispose également d'un certain nombre de sites spécialisés s'inscrivant dans ses champs d'intervention, permettant de fédérer l'ensemble des ressources et de renforcer l'accessibilité tout en préservant la spécificité de chaque ressource.



NOTE 3: CONVENTIONS COMPTABLES

3.1. PÉRIMÈTRE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

états financiers 2021 regroupent l'ensemble des unités administratives de l'OIF

- le Siège, comprenant la Secrétaire générale et son Cabinet, l'Administrateur et son Bureau, la DAI et les Directions et les unités de programme (DAPG, DFEN, UJSC, UEFH), les Directions et services d'appui (DAF, DPE, DCOM, SRH, SRE, SJ, SPROT, SIC, SSI);
- . les 11 Représentations extérieures : Bruxelles, Genève, New-York, Addis-Abeba, Antananarivo, Bucarest, Lomé, Libreville Port au Prince, Hanoï et Tunis.
- . . trois centres régionaux francophones de Djibouti, Solia et Ho chi Minh
- les 2 organes subsidiaires que sont : l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEF) basé à Dakar ; l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) basé au Québec.

3.2 BASE DE PRÉPARATION

3.2.1. Application des normes IPSAS

Jusqu'en 2011, les états financiers de l'OIF ont été présentés selon les normes françaises. Une présentation des états financiers, conforme aux normes IPSAS et prévue initialement en 2011, a été reportée et intégralement mise en place pour la première fais pour l'exercice 2012

En 2012, l'adoption des IPSAS a nécessité la modification de certaines conventions comptables de l'OIF retraitement en normes IPSAS des états financiers de l'exercice 2011. ainsi que 0

D'autre part, la présentation des états financiers aux IPSAS nécessite l'utilisation d'estimations comptables essentielles. Les domaines les plus complexes, nécessitant un discernement plus aigu, ou encore dans lesquels des postulats et estimations ont été pratiqués, sont décrits en Note 4.

(Annexe 2). Un tableau est présenté en annexe reprenant les normes appliquées ou non appliquées par l'OIF lors de l'exercice 2021

3.2.2. Règles comptables

comptables doivent être conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ». et les registres

Les conventions comptables ont été adoptées et suivies dans le respect des principes comptables suivants :

- intelligibilité;
- Pertinence;
- Fiabilité

3.3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

3.3.1. Changement de méthode

=ŋ.y a pas eu de changement de méthode au titre de l'exercice 2021.

3.3.2. Monnale utilisée pour la comptabilité

La comptabilité de l'OIF est tenue en euro

3.3.3. Transactions en devises étrangères

L'OIF gère les comptes de onze Représentations extérieures, et de deux Organes Subsidiaires, en dehors du Siège, dont certains utilisent des monnaies autres que l'euro. La gestion de ces opérations n'entraîne pas de dérogations à la réglementation comptable. Les opérations courantes sont enregistrées sur la base des cours au 1° janvier et au 1° juillet, dit « laux de chancellerie », fixés semestriellement par décision de l'Administrateur et permettant de stabiliser le budget de l'année.

Les mouvements de trésorerie sont enregistrés, au jour le jour, au taux de la chancellerie. Au 31 décembre de en devises des comptes de trésorerie est recalculée sur sa contre-valeur en euros u chaque année, la cours officiel



interbancaire au 31 décembre. Les éventuels écarts de conversion ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation mais sont directement enregistrés en tant que gain (compte 766000) ou perte (compte 666000) de change.

Les pertes de change latentes sur les créances et dettes en devises font l'objet, au 31 décembre, de provisions inscrites les autres passifs courants (cf. Note 6.1.5 ci-après)

En conséquence, la norme IPSAS 4 n'est pas appliquée par l'OIF.

3.3.4. Information sectorialle

Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle/lesquelles il est approprié de publier des informations financières séparées dans le but d'évaluer sa performance passée en termes de réalisation d'objectifs et en vue de prise de décisions d'allocation future de ressources

Les activités de l'OIF consistent intégralement à promouvoir la Francophonie dans le monde

Ces activités sont principalement financées par des contributions statutaires et volontaires, sans rattachement de de financement aux missions définies par le cadre stratégique de la programmation pour la période 2015-2022. ces sources

En conséquence, l'information sectorielle exigée par la norme IPSAS 18 n'est pas présentée par l'OIF

3.3.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la caisse, les régies d'avance, les dépêts remboursables sur demande auprès des banques et les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en espèces et dont le risque de changement de valeur est négligeable

déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes

déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif dépôts bancaires et autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Conformément à la norme IPSAS 29, ces placements sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente

3.3.6. Placements à court terme

courants. Ils correspondent à des placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les placements à court terme de l'OIF sont enregistrés dans les équivalents de trésorerie. Ils sont inclus dans les actifs

Conformément à la norme IPSAS 29, ces placements sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OIF ne les a inscrits ni comm détenus à des fins de transactions, ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués la juste valeur (en tenant compte des coûts de transaction directement lies à leur acquisition). Les charges de dépréciation els intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'état de la performance financière d les intérêts calculés l'OIF. a inscrits ni comme

3.3.7. Contributions

3.3.7.a. Contributions statutaires

économique des pays les moins avancés avec, en compensation, l'augmentation des modifications des barèmes (Vientiane 2007) a permis un rééquilibrage entre les membres, considér économinue des pays les moins avancés avec, en compensation, l'augmentation des contributions des Les contributions statutaires des membres servant à couvrir les dépenses de l'OIF représentent la première ressource de l'Organisation et sont calculées selon le barème fixé par la Conférence ministérielle de la Francophonie. La dernière réforme et modifications des barèmes (Vientiane 2007) a permis un rééquilibrage entre les membres, considérant ainsi la situation pays dits « intermédiaires pays du Nord et des

Chaque membre de l'OIF est «tenu d'acquitter le montant total des contributions dont il est redevable» (article 10 de la Charte).

Ces créances sur contributions sont évaluées annuellement à la valeur nominale, minorée d'une dépréciation pour des sommes estimées irrécouvrables. Cette provision est établie, lorsqu'il existe des éléments objectifs basés sur un examen des montants dus à la date de clôture, tendant à indiquer que l'OIF ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes échues, conformément au terme initial de la créance et à l'obligation imposée par la Charte.

La dépréciation des créances relatives aux contributions tient compte des recouvrements pendant la période comptémentaire conséquent, les sommes perçues pendant cette période ne font pas l'objet de dépréciation

B

Les dépréciations sont déterminées sur la base d'une approche par les risques qui prend en considération la situation politique et économique de chaque État et gouvernement membre.

La Note 5.1.2 présente la situation à fin 2021 des contributions statutaires.

3.3.7.b. Contributions volontaires au FMU

Ces ressources sont constituées par les unique (ci-après FMU), affectées à l'OIF. contributions volontaires des membres de <u>0</u> Francophonie au Fonds multilatéral

L'OIF fonctionnement a été arrêté lors du Sommet de Chaillot en novembre 1991. est, du point de vue juridique, le gestionnaire du FMU, institué lors g Sommet de Dakar en mai 1989 œ. dont le

comptabilisation des produits constitués par les « annonces considérées comme des créances du FMU sur les contributeurs. comptabilisation du FMU est précisée dans « annonces Ξ 0 confirmées par les États et manuel comptable. L'OIF gouvernements membres b retenu le principe de **空** 📅

Ces créances ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation.

La Note 5.1.3 décrit la situation de ces ressources à fin 2021.

3.3.7.c. Contributions sur projets

Ils correspondent aux sommes versées n'entrant pas dans le cadre d'un budget spécifique

Les contributions sur projets sont des « crédits mobilisés hors FMU » auprès des États et gouvernements membres et/ou des partenaires extérieurs (bailleurs multilatéraux ou bilatéraux, fondations, etc...) au profit de projets ou de programmes inscrits au sein de la programmation adoptée par les instances.

La Note 6.1.4.b décrit la situation des contributions sur projets à fin 2021.

3.3.8. Autres actifs courants

nominale, minorée de toute provision pour des sommes estimées irrécouvrables Constitués de créances diverses de FOIF, dont la TVA à recevoir et les avances au personnel, ils sont évalués gyla valeur

indiquer que lorsqu'il existe des éléments objectifs, basés aur un loutes es examen des sommes échues, montants dus à la date conformément au terme de clôture, tendant initial de <u>ව</u> ප

Ce poste regroupe également les acomptes versés dans employée est décrite au paragraphe 3.3.16. @ cadre de protocoles conclus avec l'Organisation. ٦ méthode

3.3.9. Stocks

Aucun stock n'est à constater au 31 décembre 2021. En effet, la politique adoptée en matière de gestion des achats fournitures et de matières consommables ne prévoit pas de stocks de

3.3.10. Immobilisations financières

Les placements à moyen et long terme sont classés, conformément à la norme IPSAS 29, comme des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance et considérés comme des immobilisations financières classés en actifs non courants. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les contrats souscrits par l'Organisation ayant une clause de protection de capital, les éventuelles moins-values latentes ne doivent par conséquent pas être comptabilisées.

Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC). Les prêts et créances à plus d'un an sont, également, classés comme des immobilisations financières en actifs non courants. Conformément à la norme IPSAS 29, ces actifs sont considérés comme des prêts et créances. Tel est le cas notamment des

Une provision est constituée, dans les comptes de l'OIF, dans le cas où l'organisme détenteur du fonds de provision pour faire face à un risque de non-récupération de l'intégralité du fonds. garantie enregistre

3.3.11. Immobilisations corporelles

Les normes IPSAS imposent, outre la présentation des immobilisations dont l'OIF à sa disposition par ses membres (normes IPSAS 13, 17 et 23). disposition par ses membres (normes est propriétaire, la valorisation des locaux mis

H z

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, minoré des pertes de valeur cumulées

3.3.11.a. Siège de la Francophonie à

d'une ance a mis à la disposition de l'OIF un ensemble immobilier pour abriter son siège. Cette mise à disposition a valorisation et d'une comptabilisation selon la norme IPSAS 17. fait l'objet

passifs non courants Le montant relatif à cet ensemble immobilier est considéré comme une subvention d'investissement et est inscrit dans les

Corrélativement, il est pratiqué un amortissement du bien sur une durée linéaire de 50 ans. La Note 5.2.3 présente ē détail de

3.3.11.b. IFDD à Québec

L'immeuble dont l'OIF était propriétaire à Québec avait fait l'objet d'une comptabilisation à la passage aux IPSAS en 2012. Cet immeuble a été cédé par l'OIF en date du 30 avril 2021. juste valeur dans Θ cadre 6

lors de la passation de l'écriture de cession. différence entre la valeur nette et la juste valeur avait été comptabilisée en impact de la première application de SAS dans un compte d'écart de réévatuation figurant en réserves (cf. Note 5.2.3). Cet écart de réévaluation a donc des été repris normes

En 2021, un immeuble a été mis à disposition par le Gouvernement du Québec pour abriter l'IFDD. Celui-ci même méthode de comptabilisation que celle décrite dans le paragraphe suivant. a fait l'objet de la

3,3,11.c. Représentations extérieures et IFEF à Dakar

traitement que les contrats de location- financement. à disposition de l'OIF par les États hôtes pour l'hébergement des Représentations extérieures suivent le la Maison de la Francophonie si les conventions d'occupation répondent aux critères de la norme IPSAS même ದ Sur

= a été retenu deux types de conventions de mise à disposition des locaux :

- pour une durée indéterminée : il s'agit de locations simples qui, eu égard à l'absence de certitude de la durée de ces conventions et de la nature du bien mis à disposition, ne font pas l'objet d'immobilisation à l'actif du bilan ; pour une durée précisément définie et qui couvre la majeure partie du bien concerné : évaluation et valorisation portée à l'actif du bilan de l'OIF, conformément à la norme IPSAS 17, avec une décomposition des éléments par composant en vue du calcul des amortissements

Toutes les mises à disposition des locaux des Représentations extérieures et des Organes subsidiaires ont été, après examen de la situation de chacune d'entre elles, considérées comme des locations simples et n'ont pas fait l'objet d'immobilisations.

3.3.11.d. Acquisition des immobilisations corporelles

à l'immobilisation en découlera coût d'une immobilisation corporelle orporelle est comptabilisé au titre des actifs s'il est probable qu'un potentiel de services associés pour l'OIF et si le coût de l'immobilisation peut être évalué de façon fiable.

Dans la plupart des cas, une immobilisation corporelle est comptabilisée au coût encouru pour les acquérir et les utiliser

torsqu'elle considère s'il convient d'incorporer de nouvelles immobilisations corporelles au capital Lorsqu'un actif a été offert à l'OIF, il est comptabilisé à sa juste valeur, à la date de son acquisition. L'OIF applique des seuils

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif si leur coût, ou leur juste valeur, est supérieur à 750 € par unité

3.3.11,e Biens du patrimoine

L'OIF est propriétaire d'œuvres d'art, notamment de peintures, sculptures et autres objets, qui sont pour la plupart des gouvernements et d'autres partenaires. La valeur de ces biens est comptabilisée lorsqu'ils sont acquis par l'OIF. dons de

3.3.11.f. Cessions d'immobilisations corporelles

àla profits et pertes liés aux cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les produits correspondants valeur nette comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière.

3.3.11.g Amortissements

durées ci-après : amortissements sont comptabilisés selon la méthode linéaire, pour l'ensemble des immobilisations corporelles, selon les

Immobilisations corporelles et durée d'amortissement

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'amortissement
Ensemble immobilier	15 à 50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Installations sur sol d'autrui	10 ans
Équipement ménager	10 ans
Matériel audiovisuel et de communication	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel technique	10 ans
Mobilier	10 ans

L'ensemble immobilier de la Maison de la Francophonie est amorti, par composant, selon la méthode suivante :

- gros œuvre : 50 ans;
- installations générales : 25 ans ; agencements : 15 ans.

3.3.12. Immobilisations incorporelles

Constiluées de logiciels informatiques, les immobilisations incorporelles sont enregistrées sur la base des coûts encourus pour les acquérir et les utiliser.

L'amortissement est comptabilisé, selon la méthode linéaire, sur une durée de un an, deux ans ou trois durée précisée dans le contrat ou sur la facture. ans en fonction de la

806 天色 immobilisations incorporelles intègrent également les immobilisations en cours liés àЦ PGI pour un montant global de

Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'inventaire physique sur l'exercice 2021.

3.3.13. Avantages au personnel

3.3.13.a. Avantages au personnel à court terme ou courants

les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice, ils sont estimés à la vateur nominate calculée au taux de rémunération en vigueur à la date de clôture Les avantages au personnel comprennent la paie, les congés payés et autres indemnités. Supposés être réglés, au plus, sur la base droits s, dans acquis

En outre, le personnel bénéficie des congés aux foyers, des avances sur régime de prévoyance et des prêts

3.3.13.b. Avantages après la cessation de service ou non-courants

V Régime de prévoyance

L'OIF a instauré un régime de prévoyance (article 139 du Statut du personnel) pour l'ensemble des membres de son personnel. Il est constitué par la cotisation de l'employé (7% du salaire mensuel) et par celle de l'employeur (14% sur le traitement de référence mensuel). L'allocation de prévoyance est versée lors de la cessation des fonctions de chaque membre du personnel sous forme de capital. Conformément à l'article 139 du Statut du personnel, elle est égale à 21% du dernier traitement annuel de base (12 derniers mois) multiplié par le nombre d'années de cotisation

Au 31 décembre de chaque année, l'OIF actualise le calcul du régime de prévoyance conformément aux éléments connus à cette date. Le montant ainsi constitué serait alors suffisant pour solder tous les comptes au 31 décembre 2021.

Le calcul du régime de prévoyance fait l'objet d'une attestation délivrée par un actuaire



Conformément à la norme IPSAS 39 il a été décidé de procéder à l'actualisation du régime de prévoyance en fonction des dates de cessation de service prévues (date de fin de contrat ou date de départ à la retraite), selon les hypothèses suivantes :

- Contrats à durée déterminée : date de fin de contrat considérée, comme fin de l'engagement
- Tables de mortalité : TF0002
- . . . ta: taux d'actualisation = taux basé sur AA10+ (0,9822% au 31/12/2021)
- ts : taux de sortie de l'OIF = 5% (hypothèse OIF
- s : taux de progression du salaire = 1,5% (hypothèse OIF) Age de la retraite : fixé à 62 ans et à 65 ans pour ceux recrutés à partir du 1er janvier 2018 (Statut du personnel

L'impact de l'actualisation du régime de prévoyance figure à la Note 6.2.1.

Ces prestations sont garanties par des placements, figurant dans les comptes, essentiellement, sous la forme de bons à moyen terme négociables et par un contrat de capitalisation (cf. Note 5.2.1). L'arrivée à terme de ces placements en 2022 va conduire l'OIF a réalisé de nouveaux placements afin de garantir ce régime de prévoyance.

Indemnités de retour

L'article 168 du statut du personnel précise qu'« une indemnilé de retour est accordée au membre du personnel, recruté sur une base internationale, qui bénéficie, lors de sa cessation définitive de service, de la prise en charge par l'Organisation des frais de transport de ses effets personnels et de son mobilier». L'article suivant indique que « cette indemnité est égale à un pour les membres du personnel qui y ont droit ». mois de trailement de base pour les membres du personnel n'ayant pas droit à l'allocation pour enfant à charge et à deux mois

terme. Une provision est constituée annuellement pour couvrir ces indemnités Bien que cette indemnité soit constitutive d'un droit pour certains membres du personnel et que le paiement ait lieu à plus de 12 mois, l'OIF n'a pas estimé nécessaire de procéder à un calcul actuariel et à une comptabilisation en tant qu'avantage à long

3.3.14. Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les dépenses futures d'une échéance ou d'un montant incertain, lorsqu'il existe une obligation présente (juridique ou implicite) née d'un évènement passé ou torsqu'il est probable qu'une dépense sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont estimées à la valeur actuelle des dépenses prévues estimées nécessaires pour régler l'obligation.

Le détail des provisions enregistrées au 31 décembre 2021 est présenté en Note 14

3.3.15. Comptabilisation des produits

3.3. 15.a. Produits d'opérations sans contrepartie directe

début de l'année considérée. Les contributions statutaires sont fixées et approuvées pour un exercice. Elles sont comptabilisées comme des produits au

approuvées et qui peuvent être évaluées de manière fiable, sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe. Elles font l'objet d'une comptabilisation, en subvention hors budget, en tant que contribution des pays en contrepartie des mises à disposition des locaux et des frais de personnel. Les Notes 4.1 et 4.2 présentent l'évolution de la situation.

3.3.15 b. Produits d'opérations avec contrepartie directe

de la contrepartie reçue ou à recevoir et sont comptabilisés lorsque les biens et services sont fournis Conformément à la norme IPSAS 9, les produits provenant d'opérations avec contrepartie directe sont évalués à la juste valeur

C'est notamment le cas des contributions volontaires ou des subventions hors budget

3.3.16. Comptabilisation des charges

Les charges sont comptabilisées sur la base de la date figurant sur la facture.

En prenant en compte l'exercice de rattachement de l'opération ou de l'événement, des écritures de régularisation sont enregistrées.

Les protocoles d'accord sont enregistrés au moment où l'engagement est conclu par l'OIF.

Au 31 décembre de chaque année, les avances sur protocole enregistrées en comptabilité correspondant aux sommes versées mais non encore justiliées par les bénéficiaires sont soustraites des charges et passées en créances (Cf. 5.1.5).

Pour les protocoles faisant l'objet d'une convention pluri-annuelle , la charge à la fin de l'exercice n'est pas retraitée en autres créances, l'OIF considérant que le prestataire dispose des sommes versées pour réaliser l'action prévue dans le protocole.

De la même façon, toutes les sommes engagées dans le cadre des crédits exceptionnels qui font l'objet d'un traitement spécilique comme précisé dans la note 6.1.4.b ne font pas l'objet d'un retraitement en autres créances.

3.3.17. Reversement des fonds du FMU aux autres opérateurs spécialisés de la Francophonie et impacts sur les

Dans le cadre du FMU, l'OIF reçoit des contributions pour les opérateurs spécialisés de la Francophonie (cf. Note 2) et procède à leur reversement aux bénéficiaires. Les sommes reçues et à reverser aux opérateurs spécialisés ne sont comptabilisées ni en produits, ni en charges.

Un état justificatif est établi par l'OIF pour retracer les opérations liées au FMU des autres opérateurs de la Francophonie

NOTE 4 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

L'établissement des états financiers selon le référentiel IPSAS (cf. Note 3.2.1) nécessite de recourir à des estimations comptables ainsi qu'à des hypothèses et appréciations de gestion dans différents domaines, sans toutefois s'y limiter : les obligations relatives aux prestations dues au personnel après la cessation de service, les provisions pour règlement de litiges, les risques financiers sur contributions à recevoir, les actifs à recevoir et les charges à payer.

elles sont fondées sont connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations sont révisées dès lors que les éléments sur lesquels

4.1. MISES À DISPOSITION DE LOCAUX

Conformément à la norme IPSAS 13 relative aux contrats de location, à la norme IPSAS 17 sur les immobilisations corporelles et à la norme IPSAS 23 relative aux produits sans contrepartie directe, l'OIF a examiné, pour chacun des pays mettant à sa disposition des locaux, les modalités de traitement.

Les principes retenus sont présentés en Note 3.3.10 et les données en Note 5.2.3. Ces mises à disposition, considérées comme des produits sans contrepartie, sont les suivantes (les montants sont exprimés en k€) :

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX PAR LES ETATS MEMBRES

en k€		
États et gouvernements	2021	2020
France (Siège)	8 159	8 205
Gabon (REPAC)	104	104
Tono (REPAO)	58	58
Vietnam (REPAP)	43	41
Vietnam (CREFAP)	27	26
Madagascar (REPOI)	72	•
Canada Québec (IFDD)	82	0
Bucarest (REPECO)	19	
Dakar (IFEF)	183	
Total	8 747	8 434

L'évaluation des mises à disposition des locaux au niveau des représentations suivantes : le REPOI (Madagascar), l'IFEF (Sénégal) et le REPECO n'avaient pas pu être formalisées et enregistrées au 31 décembre 2020. Toutefois, cette situation a été régularisée en 2021.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'IFDD, le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Gouvernement du Québec a mis à la disposition de l'Organisation internationale de la Francophonie un espace immobilier à usage de bureaux, sis au 200, chemin Sainte-Foy à Québec, et ce, pour installer le siège de l'institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD)

renouvelable La mise à disposition de ces locaux a été effective, à partir du mois de juin de l'année 2021, et ce pour une durée de 15 ans

Pendant cette période, le Ministère assumera les coûts généraux d'occupation des lieux (loyer, frais communs, d'aménagement) alors que l'OIF assumera les autres dépenses courantes liées à l'occupation desdits locaux propriétaire du mobilier et des équipements nécessaires à ses activités. et sera travaux

4.2. MISES À DISPOSITION DE PERSONNEL

Conformément à la norme IPSAS 23 relative aux produits sans contrepartie directe (cf. Note 3.3.14.a), l'OIF a procédé à l'évaluation et à la comptabilisation des mises à disposition du personnel par les différents pays.

L'évaluation de la mise à disposition a été effectuée en prenant en considération les paramètres suivants : grade, échelon et durée de la mise à disposition. Les montants sont exprimés en k€.



MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

en k€

615	Total 571
103	Roumanie 103
103	Suisse 103
84	France 84
178	Fédération Wallonie-Bruxelles 178
147	Canada Québec 103
2020	États et gouvernements 2021



NOTE 5 : ACTIFS

5.1. ACTIFS COURANTS

5.1.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie se présente comme suit (montants exprimés en k€) :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

52 314	Total trésorerie 66 813	Tota
5 000	8 585	Placements à court terme
11	2	Régies d'avance
17	16	Caisses
47 286	58 210	Banques
2020	Intitulé 2021	

Le poste « Banques » comporte des intérêts courus à recevoir pour un montant de 34 k€

La trésorerie est principalement détenue sur des comptes en EUR, en CAD, en CHF et en USD ainsi que sur des comptes en monnaies locales pour les Représentations extérieures. Certains comptes, ouverts par le Siège, sont générateurs d'intérêts.

Les placements à court terme comprennent un compte à terme d'un montant de 5 M€ correspondant à un placement à renouvellement automatique par tacite reconduction, d'une durée de 64 jours, souscrit par l'OIF en février 2019 auprès du Crédit du Nord. Il est rémunéré par un taux nominal annuel brut de 0,10 %, les intérêts étant versés à chaque échéance.

Les placements à court terme comprennent un BMTN de 5 M€ dont l'échéance est le 1er avril 2022 et un contrat de capitalisation dont l'échéance est le 26 avril 2022. Compte tenu de leurs échéances à moins d'un an ces placements ont été reclassés en placements à court terme.

5.1.2. Créances sur contributions statutaires

Le montant des créances sur contributions statutaires net de dépréciations est de 0,84M€

La somme restante due au 31 décembre 2021 est de 6,3 M€. Le tableau suivant présente le solde dû des contributions statutaires au 31 décembre 2021 par antériorité, en tenant compte de la période complémentaire :

97,85 % des contributions statutaires appelées pour l'année 2021 ont été recouvrées, soit un total de 42 987,60 M€

La dépréciation comptabilisée à la clôture de l'exercice est déterminée selon le principe décrit en Note 3.3.6.a, s'élève à 5,46

		en we
au 31/12/20		
Recouvr.	Situation des arrièrés	
au 31/12/20 Recouvr. Abattement Solde 1 Montant F	s arriérés	
Solde 1		
Montant	Contribution	
ecouvr.	Contributions de l'année	
Solde 2		
ne	/0	

Solde 31/12/21

1. Membres de plein droit	5 598,91	355,34	0.00 5 243,57	41 371,04	40 498,92	872,15	6 115,72
Albanie	0,0	0,0	0,0	54,0	54,0	0,0	0,0
Andorre	0,0	0,0	0,0	119,9	119,9	0,0	0,0
Arménie	0,0	0,0	0,0		54,0	0,0	0,0
Belaiaue (*)	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
Bénin	0,0	0,0	0,0		40,2	0,0	0,0
Bulgarie	0,0	0,0	0,0	101,3	101,3	0,0	0,0
Burkina Faso	53.2	53,2	0,0		38,3	15,7	15,7
Europa	326.5	0.0	326.5		0,0	16,3	342,9



				Contributions	da l'année		Solde
	au 31/12/20	Recouvr. Abattement	Solde 1	Montant Recouvr.	Recouvr.	Solde 2	au 31/12/21
Cambodge	0.0	0,0	0,0	54,0	54,0	0,0	0,0
Cameroun	0,0	0,0	0,0	54,0	0,0	54,0	54,0
Canada	0,0	0,0	0,0	10 894,3	10 894,3	0,0	0,0
Canada Nouveau-Brunswick	0,0	0,0	0,0	103,1	103,1	0,0	0,0
Canada Quebec	144 1	0 0	144.1	40.2	0.0	40,2	184,3
Centrafrique	665,4	0,0	665,4	16,3	0,0	16,3	681,8
Comores	252,8	0,0	252,8	16,3	16,3	0,0	252,8
Congo	105,6	0,0	105,6	54,0	0,0	54,0	159,6
Congo (R. D.)	157,3	157,3	0,0	54,0	54,0	0,0	0,0
Cote divoire	0.0	9,0	0.0	16.3	0,0	16,3	16,3
Dominique	1 006,3	0,0	1 006,3	16,3	0,0	16,3	1 022,6
Égypte	0,0	0,0	0,0	101,5	101,5	0,0	0,0
France	0,0	0,0	0,0	15 594,3	15 594,3	0,0	0,0
Gabon	228,0	0,0	228,0	116,6	0.0	116,6	344,6
Grece	66.3 0,0	0,0	66.3 0,0	33.9	0.0	33.9	100,2
Guinée-Bissau	812,7	0,0	812,7	16,3	0,0	16,3	829,0
Guinée équatoriale	258,1	0,0	258,1	54,5	0,0	54,5	312,6
Haiti	0,0	0,0	0,0	40.2	40.2	0,0	153.8
Liban	144,4	144,4	0,0	146,6	0,0	146,6	146,6
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	221,6	221,6	0,0	0,0
Macédoine du Nord	0,0	0,0	0,0	54,1	0,0	54,1	04,1
Madagascar	54.0	0,0	54,0	54,0	0,0	54,0	108,0
Maroc	0,0	0,0	0,0	154,9	154,9	0,0	0,0
Maurice	0,0	0,0	0,0	55,8	55,8	0,0	0,0
Mauritanie	0,5	0,0	0,5	40,2	40.0	0.0	0.0
Monaco	0.0	0,0	0,0	113,1	113,1	0,0	0,0
Niger	66,8	0,0	8,33	33,9	0,0	33,9	100,7
Roumanie	0,0	0,0	0,0	349,1	349,1	0,0	0,0
Rwanda	33,4	0,0	33,4	40 S	0.0 8,88	40.0	455.3
Sao Tomé-et-Principe	586,6	0.0	586,6	16,3	0,0	16,3	603,0
Sénégal	1,2	0,0	1,2	54,0	54,0	0,0	1,2
Seychelles	0,0	0,0	0,0	40.2	40,2	0,0	0,0
Suisse	86.3 0,0	0,0	66.3	33.9	0.0	33,9	100,2
Togo	0,0	0,0	0,0	40,2	38,7	1,5	1,5
Tunisie	0,0	0,0	0,0	90,0	90,0	0,0	
Vanuatu	0,0	0,0	0,0	40,2	40,2	0,0	
Vietnam		0,0	0,0	114,3	114,3	0,0	0.0
Fédération Wallonie-Bruxelles	0,0	0,0	0,0	4 074,1	4 074,1	0,0	
2. Membres associés	34,9		34,6	23	2 216,4	27,4	6
Chypre	0,0		0,0		83,1	0,0	
Emirats arabes unis	0,0		0,0	1	0.0	27.4	4 62 1
Kosovo	0.0	0,0	0.0	22,2	22,2	0,0	
Nouvelle Calédonie	0,0		0,0	27,6	27,6	0,0	0,0
Qatar	0,0		0,0	g	926,9	0,0	
Serble	0,3	0,3	0,0	9/,1	97,1	0,0	200



	Uruguay	Ukraine	Thailande	République tchèque	Slovénie	Slovaquie	Pologne	Mozambique	Monténégro	Mexique	Malte	Louisiane	Lituanie	Lettonie	Irlande	Hongrie	Géorgie	Estonie	République dominicaine	Gamble	Croatle	Costa Rica	Corée du Sud	Canada-Ontario	Bosnie-Herzégovine	Autriche	Argentine	3. Membres observateurs	
	11,5	2,0	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34,0	0,0	0,0	10,8	0,0	11,5	0,0	11,5	95.2	
	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11.5	
								1					•	-			0	0	0,0	24	0	0	10	0	11	0,	11,5	0,0 83.7	
	0,0 11,7			0,0 11,7		0,0 11,7				0,0 11,7	11,7	11,7																ப	
	11,7	11.7	11,7	11,7	11,7	10,0	11,7	11,7	0,0	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	, 50 00		11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	0,0	272.3	
	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0	11,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0.0	9 9	11./	, c,c	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	11,/	42.5	
6 204 0	o,o	0,0	, ,	2 .5	, c	2.	0,0	11,8	11,7	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	9 0	0,0	, ,	o 6	0,0	à c,	9 5) ()	,,,	2,0	0,0	23,0	126,2	

5.1.3. Créances sur contributions volontaires au FMU

Le montant des créances sur contributions volontaires au 31 décembre 2021 s'élève à 830 k€ et se détaille comme suit :

Créances sur contributions volontaires au FMU

en k€

		Situation des arriérés	es arriérés		Contrit	Contributions de l'année	nnée	Solde
	au 31/12/20 Recouvr.	Recouvr.	Abattemeni	Solde 1	Montant	Recouvr.	Solde 2	au 31/12/21
	1100	1100	0	0	5 455	4 625	830	830
Canada	1190	1100				440	0	>
Canada Norreagn-Bringwick	120	120	0	0	118	118	_	
Callaga Nouveau-Di allamon		> !	0	>	1 764	1 764	0	0
Canada Guebec	(<			1	1 107		>
E PROCO	0	0	0	0	/ 40/	/ 40/		•
- Indian		,	>	0	100	100	0	c
Luxempourg				>	0	0)	0
Nouvelle Calédonie	α	œ		_)	> 1	,
Moseco	0	0	0	0	250	250	c	
Ciloro	>	0	0	0	462	462	0	
CALLESTON Wellonia Drivallas	285	285	0	0	185	185	0	C
TOTAL OFNIEDAL	1 603	1 603	0	0	15 741	14 911	830	0 830

Comme pour l'année précédente, la méthode utilisée pour la comptabilisation des contributions volontaires consiste à enregistrer les montants annoncés.

Pour les contributions annoncées dont le versement est lié au taux de réalisation des programmes, elles sont ajustées dans les comptes sur la base du taux de réalisation.

5.1.4. Créances fiscales

Les sommes réclamées, au titre des conventions fiscales conclues avec les différents États, s'élèvent à 985 K€



Une provision de 247 K€ a été constituée pour des sommes réclamées et non encore recouvrées au 31 décembre 2021.

Les sommes sont présentées nettes de provisions pour un montant de 738 K ${f \epsilon}$

5.1.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont de 4 018 K€ et correspondent aux postes suivants (montants exprimés en k€) :

Autres actifs courants

5 599	4 018	Fotal
-64	-65	Provisions dépréciation actif
239	385	Charges constatées d'avance
185	142	Ecart conversion
1 271	239	Produits à recevoir
67	45	Avances, prêts et soldes Agents
2 164	17	Contributions à recevoir
1 535	2 650	Avances versées sur protocoles
202	605	Acomptes, avances fournisseurs et autres créances
2020	2021	Libellė
		en ke

5.1.6. Stocks

Au 31 décembre 2021, l'OIF n'a pas comptabilisé de stock.

5.2. ACTIFS NON COURANTS

5.2.1. Immobilisations financières

Elles se présentent comme suit (montants nets exprimés en k€) :

Immobilisations financières

24 905	21 519	Total
-493	-391	Provisions
1 670	1 705	Fonds versés - FGIC
108	114	Dépôts et cautionnements
38	38	Actions (CEPER)
23 581	20 053	Placements à moyen terme
2020	2021	Intitulé

Les placements à long terme se détaillent comme suit :

•	•	•	
Placements CIBC DAT:	Placements à long terme auprès de BNP PAHIBAS:	Placements à long terme auprès du Crédit du Nord :	
53 KE	0 COC 76	15 000 k€	

Il est à noter que le contrat de capitalisation arrivant à terme en avril 2022 et le BMTN souscrit auprès de BNP arrivant également à terme au 1^{er} avril 2022 ont été positionnés en placements à court terme.

Les fonds versés - FGIC - concernent ceux versés à trois établissements financiers afin de garantir les opérations de financement des entreprises culturelles, dans le cadre du projet « Soutien au financement des industries culturelles ». Ces fonds ont été évalués au cours de la devise de placement au 31 décembre 2021, puis augmentés des intérêts financiers produits au cours de l'exercice. Les organismes ont ensuite justifié l'intégralité des fonds qui leur ont été versés ainsi que les placements effectués. Ces garanties figurent à l'actif du bilan de l'OIF dans la rubrique « Immobilisations financières - actifs non courants » et concernent les partenaires sulvants :

•	•	•	
Société tunisienne de réassurance (Tunisie)	Caisse centrale de garantie (Maroc)	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (Togo)	
243 KE	71 - Ke	751 k€	



5.2.2. Immobilisations incorporelles

Elles comprennent les logiciels et solutions informatiques achetés et amortis sur une durée de un, deux ou trois ans en fonction de la durée prévue au contrat ou sur la facture. Le système d'information SIG 2g est amorti sur une durée de 5 ans.

Les immobilisations incorporelles intègrent également des immobilisations en cours relatives à la construction du nouveau système budgétaire et comptable (SAP et PGI). Le montant figurant en en-cours au 31 décembre 2021 était de 1 806 K€

Le montant total net des immobilisations incorporelles à fin 2021 s'élève à 1 916 k€ contre 174 k€ à fin 2020

5.2.3. Immobilisations corporelles

Les IPSAS imposent, outre les immobilisations dont l'OIF est propriétaire, la valorisation des locaux mis à sa disposition par ses États membres (IPSAS 13, 17 et 23), tel qu'expliqué en Note 3.3.10.

Immeuble mis à disposition par la France

Le montant comptabilisé à l'actif lors de la première année de mise à disposition (1er janvier 2011) s'élève à 122,1 M€, correspondant à la valorisation de la mise à disposition du contrat conclu sur 50 ans actualisé au taux de 3,5 %.

Corrélativement, il a été constaté dans l'état de la performance financière les sommes suivantes :

- Dotations aux amortissements : Charges financières : Produits opérationnels sur valorisation de la contribution de la France : 4 314 k€ 3 845 k€ 8 159 k€
- > Immeuble de l'IFDD

Cet immeuble a fait l'objet d'une cession en 2021 pour un montant de 920 000 DCAN.

Il figurait à l'actif de l'OIF pour une valeur nette de 608 K€ et au passif avec un écart de réévaluation de 605 K€

La valeur nette comptable était donc de 3 K€.

La plus-value comptabilisée sur cet immeuble a donc été de 602 K€

Il est également à noter que le solde de la transaction à recevoir était au 31/12/2021 pour 348 KDCAN soit 239 K€. Cette somme a été comptabilisée en autres créances.

Tableau de variation des immobilisations

Au 31 décembre 2021, la situation est la suivante (montants exprimés en k€) :

Tableau de variation des immobilisations

En ke		=		
Postes 01/	01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 367	1 842	0	5 209
Immobilisations corporelles	132 346	401	1 277	131 470
Immobilisations financières	25 398	61	3 548	21 910
Total valeurs brutes	161 110	2 304	4 825	158 589
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	3 192	101	_	3 293
Immobilisations corporelles	51 303	4 861	669	55 495
Immobilisations financières	493	3	107	390
Total amortissements et provisions	54 989	4 965	776	59 178
Valours nettes	106 121	-2 661	4 049	99 411

NOTE 6: PASSIFS

6.1. PASSIFS COURANTS

6.1.1. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont de 2,9 M€ au 31 décembre 2021 contre 4,9 M€ au 31 décembre 2020. Elles correspondent aux factures de l'exercice 2021 comptabilisées avant la clôture et aux factures non parvenues au 31 décembre 2021.

6.1.2. Dettes liées au personnel : avantages au personnel courant

Ces dettes totalisent 1,3 M€. Il s'agit essentiellement des montants des soldes de tout compte à verser aux agents ayant quitté l'Organisation en fin d'année 2021 (pour 0,6 M€) et des provisions pour congés payés pour 0,7 M€.

Avantages au personnel courant

	En k€
Provision congés payés	701
Soldes de tout compte à verser	636
Démission	147
Fin de contrat	69
Licenciement	390
Retraite	13
Décès	17
Dettes liées au personno	1 337

6.1.3. Dettes sociales

Le solde au 31 décembre 2021 s'élève à 1,5 M€. Il correspond à la provision de charges sociales sur les congés payés, cotisations sociales et au solde des primes d'assurances concernant le chômage, la santé et la retraite des agents de l'Organisation.

6.1.4. Autres dettes

Elles s'élèvent à 18,9 M€ au 31 décembre 2021 contre11 M€ en 2020. Elles sont essentiellement constituées des reports de contributions sur projets pour un montant de 8,2 M€, à des produits constatés d'avance pour 0,8 M€ et à des contributions anticipées pour 9,5 M€.

Ce dernier montant inclut le versement par le Canada à hauteur de 9,2 M€ effectué avant la fin de l'exercice 2021

1.4 a Dettes sur contributions anticipées

Il s'agit des sommes versées d'avance par les États. La ventilation par pays est présentée par catégorie de contribution (contributions statutaires et contributions au FMU) et par pays dans les deux tableaux présentés ci-dessous.

Dettes sur contributions anticipées

en k€

6				
Etats et gouvernements	01/01/2021	Affectation	Nouveau	31/12/2021
Canada	0	0	9 189	9 189
Costa Rica	00	CD	CO	89
Estonie	12	12	12	12
Haîti	0	0	0	0
Louisiane	0	0	0	0
République dominicaine	o	6	0	0
Roumanie	0	0	332	332
Togo	39	39	0	0
Total	G:	65	9541	9 541



Les contributions sur projets sont des « crédits mobilisés hors FMU » auprès des États et gouvernements membres et/ou des partenaires extérieurs (bailleurs multilatéraux ou bilatéraux, fondations, etc...) au profit de projets ou de programmes inscrits au sein de la programmation adoptée par les instances.

L'ensemble des crédits non dépensés au 31 décembre de l'année est constaté comme une dette au profit du programme. Lors de la clôture de l'exercice, et lorsque les encaissements sont supérieurs aux dépenses affectées à ces programmes spécifiques, la différence est constatée sur des comptes dédiés à cette opération. Cette écriture permet de créer un report des sommes non utilisées sur l'exercice 2021 qui figure au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes » pour les crédits et montants suivants (exprimés en €):

		-		
18	00	_	0	IFDD - Initiative jeunesse
30		30	0	IFEF - Portail éducatif
20		110	0	DFEN · D CLIC
. N		. 20	0	1FDD - Initiative jeunes
100		100	0	UJSC - Mobilisation des jeunes
186		186	0	DLC - Canada Fonds Francophonie
134	4 0	134	0	DLC - Production et événements culturels
50	0	50	0	DAPG - Paix et stabilité
25	5 0	25	0	IFDD - Monaco
4	0	0	4	AFD Report
7	58		64	IFEF - Plateforme de formation à distance
34) 16	0	50	DAPG - Renforcement des capacités yc femmes
0	0 4	0	4	CIJF - Réflexion jeux de la Francophonie
1637	0	1508	129	DAPG - Radio Jeunesse Sahel
0	(D	0	50	SRE - Application numérique pour les ambassadeurs
47		36	**	DAPG - Lutte contre la désinformation
672	0	229	443	IFEF - CRDI CANADA
468	153	0	621	UEFH - Francophonie avec elles
11		0	15	BROI - Promotion tourisme
0		0	10	BRAP - Accompagnement Vanuatu
311		203	108	DAPG - Projet d'appui à l'état civil
0	23	0	23	DLFDCF - Accompagnement formations
122	84	0	207	DEJ - FSPI
15	=======================================	0	26	DAPG - Entente Suisse Volontariat
558	0	553	O1	DLFDCF - CLAP ACP
N	64	0	66	IFDD- Intervention sur le genre
0	175	0	175	IFDD · SIE UEMOA
0	25	0	25	IFDD- Efficacité énergétique UEMOA
198	28	0	226	IFDD - Projet étiquetage UEMOA
. 4) c	0	40	Francophone
40	o (1 0	òòò	ADM - Soutien à des initiatives de la société civile
87	0 0	3 0	75	UEFH - Appul elaboration strategie EFF
14	80	o (ה ה ה	DRECAE-Appulationation data to moving
18	ග	0	24	DUECAL Applied lightnession dans les médies
0	12	0	12	DAPG. Renforcement ingénierie constitutionnel
458	0	51	407	DFEN - Entreprenariat femmes
ယ	81	0	84	CAB - Fonds intervention urgence
22	0	0	22	DFEN - Hub and Spokes
0	41	0	41	ADM - Appui processus électoraux
0	10	0	10	ADM - Renforcement Instit modern
800	168	0	968	IFEF-IFADEM report fonds spéciaux
464	0	0	464	DFEN- FFI report fonds spéciaux
720	0	694	27	IFEF - Elan Report fonds spéciaux
31/12/2021	Diminution	Augmentation	01/01/2021 A	Intitulé

8 254	1 104	4 829	4 529
6	0	o	DAPG - Droit de l'homme
39	. 0	39	REPCAL - Appui aux démarches 0
3 0	0	0	UJSC - Initiative jeunesse 0
ဌာ	0	35	CREFAP- Dispositif CREF 0
759	0	759	IFDD - Francophonie et résilience climatique 0
15	0	15	DPE - Appui en expertise 0

6.1.5. Autres passifs courants

lts sont constitués des provisions pour pertes de change à hauteur de 142 k€

6.2. DETTES LIÉES AU PERSONNEL ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les passifs relatifs au personnel se décomposent comme suit :

DETTES LIÉES AU PERSONNEL ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Total passif non courant	Indemnités de retour	Régime de prévoyance	Passif non courant	Total passif courant-Dettes liées au personnel	Personnel – charges à payer	Congés payés	Personnel - Solde de tout compte	Passif courant Personnel - rémunérations dues	en ke Intitulé
32 147	934	31 213		1 323	0	701	622	0	2021
30 961	795	30 166		3 031	0	555	2 476	0	2020

6.2.1. Avantages au personnel non courants

Expliqués en Note 3.3.13.b, its incluent le fonds de prévoyance pour 31,2 M€ et les indemnités de retour pour 0,9 M€.

En 2012, l'écant de première application des IPSAS a conduit l'OIF à impacter ses réserves au titre de la situation d'ouverture à hauteur de 4,5 M€, de par la nécessité de procéder à l'actualisation du fonds de prévoyance.

L'actualisation, conformément à la norme IPSAS 39, du fonds de prévoyance au titre de l'année 2021 s'est traduite par une diminution de l'engagement projeté de 251 K€. Cette baisse a été constatée directement dans l'actif net.

Selon l'actuaire, une grande partie de cette baisse est justifiée par l'augmentation du taux d'actualisation entre 2020 et 2021

Le passif, au titre des indemnités de retour du personnel (cf. Note 3.3.13.b), s'élève à 0,9 M€ au 31 décembre 2021

6.2.2. Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2021, les autres passifs non courants totalisent 75 M€. Ils sont constitués :

- de la contribution de la France dans le cadre de la convention de mise à disposition de l'immeuble sur 50 ans. La contribution est comptabilisée pour une somme de 122 ME et est reprise sur une durée de 50 ans comme le prévoit la convention de mise à disposition. Le montant net figurant dans les comptes au 31 décembre 2021 est de 74,6 MC. L'OIF a pris l'option d'inscrire la contribution correspondant à cette mise à disposition comme en passifs non courants;
- de provisions de 0,393 M€ pour risque lié au non recouvrement de sommes dues par des fournisseurs débiteurs et provisions pour litiges avec des anciens agents de l'Organisation.



NOTE 7: ACTIF NET / SITUATION NETTE

Au 31 décembre 2020, l'actif net de l'OIF est de 40,8 M€ et se présente comme suit (montants exprimés en k€) :

ACTIF NET / SITUATION NETTE

en k€

Solde au 31 décembre 2021	Résultat 2021	Affectation du résultat 2020	Ecarl de réévaluation IFDD	Ecarts actuariels sur avantages au personnel	Solde au 31 décembre 2020	Intitulé
8 500					8 500	Fonds de Fonds de roulement réserve
31 757		8 767			22 990	Fonds de réserve
-3 831				250	-4 081	Impact réserve IPSAS
101					101	Dons
			-605		605	Écart de réévaluation
0 4268	4 268	-8 767			8 767	Résultat
40 795	4 268	0	-605	250	36 882	Total actif net/situation nette

Un fonds de roulement a été établi, conformément aux dispositions du règlement financier (article 3.4), pour un montant cumulé de 8,5 M€.

Les autres réserves sont constituées des excédents et des déficits des derniers exercices conservés en fonds de réserve, en attente d'affectation à la programmation ou alin de pouvoir faire face à des situations et/ou événements exceptionnels.

Par résolution de la 118° session du CPF, tenue le 18 et 19 novembre 2021, le résultat excédentaire de l'exercice 2020, d'un montant de 8,767 M€, a été affecté au fonds de réserve.

NOTE 8: PRODUITS

Les produits se détaillent comme suit :

en k€

2021	2020	Variation	,°
43 930	43 169	761	N
15 303	15318	-15	0
8 508	4 868	3 640	75
9 378	9 253	125	
169	705	-536	-76
77 288	73 312	3 975	យ
824	386	437	113
647	26	621	2 415
78 758	73 724	5 034	7
	2021 43 930 15 303 8 508 9 378 169 77 288 824		2020 Vari 43 169 15 318 4 868 9 253 705 73 312 26

Les contributions statutaires sont présentées en Note 3.3.6.a et détaillées en Note 5.1.2.

Les contributions volontaires au FMU sont explicitées en Note 3.3.6.b et 5.1.3.

Les contributions sur projets correspondent aux sommes telles que décrites dans la Note 6.1.4.b.

Les autres produits opérationnels intègrent notamment les valorisations des mises à disposition tel que présenté dans la

Les reprises de provisions et les transferts de charges concernent essentiellement les montants provisionnés les années antérieures et passées par pertes et profits et les sommes recouvrées sur les arriérés de contributions statutaires des États.

Les produits financiers composés des gains de change et des autres produits financiers, correspondent aux produits générés par les placements de l'OIF.

NOTE 9: CHARGES

Les charges de l'état de la performance financière sont présentées par nature conformément à la norme IPSAS 1.

Afin de prendre en compte la spécificité de l'OIF et conformément au référentiel IPSAS, les charges opérationnelles de l'Organisation sont présentées ci-après en fonction de la programmation et du fonctionnement.

Elles sont réparties en deux catégories :

- programmation; fonctionnement.

Les critères de répartition des charges entre programmation et fonctionnement sont les suivants :

- Représentations extérieures, des organes subsidiaires de l'IFDD, de l'IFEF et du CIJF sont enregistrées en totalité dans la rubrique "programmation";
- les charges des unités administratives d'appui (DAF, DCOM, DPE), de l'ADM et du CAB sont enregistrées en totalité dans la rubrique "fonctionnement".

Cette répartition ne résulte pas d'une comptabilité analylique en l'absence d'utilisation de clés de répartition pour l'affectation des charges des unités administratives d'appui (centres auxiliaires) aux unités de programmation (centres principaux).

Les charges opérationnelles de 2021, d'un montant total de 70,26 M€ sont en augmentation de 17% par rapport à l'année 2020. Elles se détaillent comme suit (montants exprimés en k€) :

	10.423	97070	70 256	Total Charges opérationnelles
17				
£	-232	6 035	5 803	Provisions, dépréciations et amortissements
` `	200	20	22	Impôts et taxes
7	s	3		Adires charges
14	347	2515	2 862	Autras champs
ò	-30	542	512	Frais de missions, colloques et réceptions
-42	-388	920	532	Charges de consultants et experts
; co	1 102	14 610	15 712	Charges de personnel
ယ	801	24 642	25 443	FONCTIONNEMENT
779	109	14	123	Impôts et taxes
21	. 55 60 60	2 728	3314	Autres charges
91	1 191	1 313	2 504	Frais de missions, colloques et réceptions
2 4	728	1 700	2 428	Charges de consultants et experts
\$:	-1071	15 693	14 622	Charges de personnel
1 00	7 842	13 980	21 822	Charges de programmation
26	9 386	35 428	44 814	PROGRAMMATION
Ö	Variation	2020	2021	Intitulé
2				en ke

9.1. PROGRAMMATION

Les dépenses de programmation de l'année 2021 s'élèvent à 44,8 M€ contre 35,4 M€ en 2020. Elles se détaillent comme suit :

Charges de programmation : il s'agit des dépenses encourues dans le cadre des prolocoles d'accord signés avec les partenaires pour l'exécution de la programmation.

Au cours de l'année 2021, ces charges ont connu une augmentation de 9,4 M€ (+ 26%) par rapport à l'année précédente qui s'explique par la reprise d'activités après l'importante baisse induite par le contexte de la crise sanitaire de la COVID19.

• Charges de personnel : elles se composent des traitements, des ajustements de poste, des cotisations aux caisses de sécurité sociale et de retraite, des indemnités et primes, des frais de voyages dans le cadre des congés aux foyers (personnel expatrié), des indemnités de retour au foyer en fin de mission, des indemnités d'installation (mutations et recrutement), des allocations pour frais d'étude des enfants, et des frais de formation des agents.

Les charges de personnel liées à la programmation ont baissé de 7 % par rapport à l'année 2020

- d'assurance, par rapport à l'année précédente. de voyages, d'hébergement et les indemnités journalières. Elles ont enregistré une augmentation (42%) consultants et experts : ces charges concernent le recrutement de consultants, y compris les frais
- . Frais de missions, colloques et réceptions : il s'agit des achats de billets, des indemnités de mission et des frais d'hébergement des membres du personnel de l'OIF, ainsi que des intervenants aux réunions. Elles ont connu une augmentation de 91% par rapport à l'année précédente.
- programmation (Représentations extérieures et l'Organe subsidiaire à Québec (IFDD). L'ensemble de leurs dépenses (hors dépenses de personnel) est donc enregistré dans cette rubrique. Elles ont enregistré une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente.

9.2. FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 s'élèvent à 25,4 M€ contre 24,6 M€ en 2020, soit une augmentation de (3%) par rapport à l'année 2020. Elles sont composées des charges suivantes :

- Charges de personnel : ces dépenses ont connu une augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente
- Charges de consultants et experts : en baisse de 42%
- Frais de missions, colloques et réceptions : Elles sont en diminution de 6%
- gardiennage et des frais de poste et de télécommunication (+14%) Autres charges : il s'agit notamment des locations immobilières, des frais d'entretien et de réparation, des frais de
- . Impôts et taxes : ces charges concernent les taxes locales (bureau, ordures ménagères et autres)
- les immobilisations, des dotations aux provisions pour dépréciation des contributions non versées et des provisions Provisions, dépréciations et amortissements : ces charges se composent des dotations aux amortissements sur pour risques et charges de l'exercice.



NOTE 10 : PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS **ET ACTIFS ÉVENTUELS**

10.1. ENGAGEMENTS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

L'OIF a conclu des contrats de location simple pour l'utilisation de photocopieuses et imprimantes ou pour du petit matériel administratif.

Il a été conctu un contrat de location simple pour le logement de la Secrétaire générale pour la période du 1er juin 2022 (Cf. note 15). juillet 2019 au 30

Tous les contrats de location ont fait l'objet d'une revue afin de s'assurer du respect de la norme IPSAS 13

10.2. ACTIFS EVENTUELS

Un certain nombre d'accords, portant sur les contributions volontaires, prévoient que l'OIF reçoive le solde des contributions volontaires si elle satisfait à certaines stipulations énoncées dans l'accord.

Ces actifs sont comptabilisés dans l'état de la situation financière mais sont intégralement provisionnés en considérant que les sommes qui sont dues par les pays ou organismes ne deviendront des sommes à recouvrer que lorsque les prestations de l'OIF auront été réalisées.

NOTE 11 : COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE

Une fois le cadre stratégique à moyen terme adopté, le budget de l'OIF s'articule en cycles de quatre ans (programmation, gestion de projets, fonctionnement), appelés Budget Quadriennal ou Quadriennium.

Le Quadriennium est réparti en quatre tranches annuelles débutant le 1° janvier et se terminenveloppe budgétaire globale est réservée pour 4 ans pour la programmation et le fonctionnement. janvier et se terminant le 31 décembre ; une

Avant le début du Quadriennium, le budget quadriennal et la première tranche annuelle sont adoptés par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

Du point de vue budgétaire, les dépenses de l'OIF sont réparties en trois catégories :

- la programmation : partie générale (missions définies par le Cadre stratégique de la Francophonie, la programmation quadriennale et les orientations des Sommets des Chefs d'État et de gouvernement) ainsi que d'autres activités menées par la Direction de la Communication, le Cabinet de la Secrétaire générale, les actions propres des Représentations extérieures ou encore les activités hors programmation ;
- le fonctionnement : charges de personnel, charges de gestion et liées aux réunions des instances (Sommet, Conférence ministérielle, Conseil permanent de la Francophonie) ; l'investissement : immobilisations acquises dans le cadre des activités de l'Organisation et les travaux d'aménagement gestion et liées instances (Sommet
- des locaux et résidences.

Les recettes, quant à elles, sont composées des :

- contributions statutaires;
- contributions volontaires au FMU;
- contributions sur projets ou contributions exceptionnelles;
- recettes diverses

l'année suivante. L'OIF tient une comptabilité budgétaire qui présente l'état de recouvrement des recettes et d'ordonnancement des dépenses à la fin de chaque année. Elle prend également en compte les opérations de la période complémentaire se terminant fin février de

L'année 2021 constitue la troisième année du budget quadriennal 2019-2022, adopté à la 35° ministérielle de la Francophonie (Erevan, octobre 2018). session de la Conférence



NOTE 12: RAPPROCHEMENT BUDGÉTAIRE

La comptabilité financière de l'OIF est tenue selon la méthode de la comptabilité d'engagement alors que la comptabilité budgétaire est tenue selon la méthode de la comptabilité de caisse.

récapitulé dans le tableau présenté ci-dessous. Le rapprochement du résultat découlant de la comptabilité générale avec celui découlant de la comptabilité budgétaire est

Le résultat comptable s'élève à 4.269 k€ afors que le résultat budgétaire s'élève à 4.538 k€ au 31 décembre 2021.

L'écart entre ces deux résultats s'explique essentiellement par :

- les divergences de règles et de principes entre les deux types de comptabilités et;
- la prise en compte par la comptabilité générale d'opérations non prises en compte par la comptabilité budgétaire.

Ainsi, l'analyse de ces écarts rappelle de notre part les commentaires suivants :

- Les opérations budgétaires non imputables au résultat comptable concernent essentiellement les avances et acomptes; es
- aux provisions, des reprises, les autres produits opérationnels et des charges financières; Les opérations comptables et non budgétaires sont composées essentiellement des dotations aux amortissements et
- Les autres écarts concernent :
- 0 Les dépenses en devises du fait de l'utilisation de deux taux de change annuels en comptabilité et un taux annuel budgétaire;
- 0 Les investissements qui constituent des dépenses budgétaires et des immobilisations en comptabilité générale ;
- La TVA imputée qui constitue une dépense budgétaire;
 Les contributions statutaires et contributions FMU: les
- budgétaires. Les contributions statutaires et contributions FMU : les arriérés des contributions statutaires sont des recettes



NOTE 13: GESTION DU RISQUE

13.1. RISQUE DE CREDIT

L'Organisation ne fait pas face à un risque considérable eu égard aux créances à percevoir, puisqu'il s'agit des contributions des Etats et Gouvernements membres. Néanmoins, pour pallier toute éventualité de risque, une provision est constituée. Cette provision est basée sur une évaluation pertinente des sommes dues depuis quelques années par certains Etats. L'Organisation considère ainsi ces montants comme étant difficilement perceptibles à la clôture de l'exercice, conformément aux termes de base des créances.

13.2. RISQUE DE CHANGE

Il convient de noter l'existence d'un risque de change au sein de l'Organisation, étant soumise aux aléas des fluctuations de cours de changes de devises sur les marchés financiers mais également à l'adoption de taux de chancellerie calculé semestriellement. Les recettes de l'Organisation étant pour partie constituées de palement des contributions par certains États en devises (Dollars Canadien et US principalement ainsi que du Franc Suisse). D'autre part, la comptabilité de l'OIF étant tenue en euros, la conversion des montants perçus engendre des écarts de change qui se traduisent par des gains ou pertes de changes

13.3. RISQUE DE LIQUIDITE

Les placements sont opérés en prenant en compte les besoins de l'OIF pour son fonctionnement.

Les certificats de dépôt et les bons à moyen terme négociables sont des placements qui peuvent être liquidés à tout moment

L'ensemble des placements effectués par l'Organisation sont portés sur des supports dans des établissements bénéficiant de notes élevées (au minimum A). bancaires

La politique de l'Organisation Internationale de la Francophonie en matière de placements a pour principal objectif de préserver la valeur des ressources de l'Organisation. Compte tenu de cet objectif global, les principales considérations s'appliquant à la gestion des placements sont, par ordre de priorité : la sécurité du capital, la liquidité et le taux de rendement.

13.4. RISQUE INFORMATIQUE

intègre les dispositifs suivants : Alin de maîtriser les risques informatiques encourus par l'OIF notamment en relation avec la sécurité et la continuité informatiques et dans le cadre de la modernisation de ses outils de gestion, le système d'information mis en place par l'OIF

- Un plan de reprise informatique ;
- Un plan de continuité informatique ; et
- à l'extérieur de l'OIF Un plan de sauvegarde des données à travers la réplication des serveurs de l'infrastructure informatique sur un site distant

13.5. RISQUE JURIDIQUE

L'Organisation encourt un risque juridique lié aux possibles dédommagements réclamés dans le cadre de la transformation de l'Organisation et des procès qui pourraient être intentés par les agents dont les emplois ont été supprimés en 2020

Des provisions ont été constituées, en 2020, pour couvrir ces différents risques



NOTE 14: PROVISIONS

Tel que présenté en Note 3.3.14, des provisions sont constituées au 31 décembre 2021. Les variations par rapport à l'année précédente, se présentent comme suit :

/ / 0 +	461	886	7 257	TOTAL
7 707	202		202	Provision sur regies d avance
150	7.2	s	3	
38	0	2	36	Provision sur compte d'attente
247	9	136	120	Provisions sur TVA
5 460	79	536	5 003	Provisions contributions
28	_		28	Provisions sur compte tiers
352	107	ယ	455	Provision Dépôts & cautionnements
38	0	0	38	Provision pour dépréciations titres
-	0	_	0	Prov dépréciat. immo corp. et incor
934	0	139	795	Provision Indemnité de retour
142	185	142	185	Provision pour perte de change
394	27	24	397	Provision pour risques - Débiteurs
31/12/2021	Diminution	01/01/2021 Augmentation	01/01/2021	
				En ke

Les principales évolutions de l'année 2021 sont les provisions constituées pour faire face au risque de non recouvrement des contributions statutaires.

Dans ce cadre, la dotation de provision sur les contributions au titre de l'année 2021 s'élève à 536 K€

Les provisions pour risques débiteurs intègrent des provisions suite à des demandes d'agents datant de 2020.



NOTE 15 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

La présente note décrit les évènements postérieurs intervenus après la date du 31 décembre 2021 qui ont fait l'objet d'un examen spécifique par les instances pour s'assurer de l'absence d'incidence sur les comptes de l'exercice 2021.

En mars 2022, l'OIF a signé un contrat de location d'une nouvelle résidence de la Secrétaire Générale et a adressé une demande de résiliation du contrat de bail de l'ancienne résidence.

Du fait du retard d'entrée en production du PGI, les écritures comptables relatives au premier trimestre 2022 n'avaient pu être passées sur le nouveau système.



NOTE 16: INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

16.1. ORGANES DIRECTEURS

Les trois instances de la Francophonie consacrées par la Charte (article 2) sont:

appelée « Sommet » Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément

observateurs à l'OIF Le Sommet se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant. Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres

Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. Par ailleurs, il élit le Secrétaire général de la Francophonie Sommet définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde, notamme ns un Cadre stratégique à moyen terme. Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de notamment 8

V La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), communément appelée « Conférence ministérielle »

La CMF se réunit chaque année afin d'assurer la continuité politique du Sommet. Les États et gouvernements Sommet y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères 20 leur ministre chargé membres de 교 2

grands axes de l'action multilatérale francophone veille à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et prépare le Sommet suivant. Elle se prononce sur les

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF)

Le CPF est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet. Il est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie et composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'État ou de gouvernement participant aux Sommets. Aussi souvent que nécessaire, le Secrétaire général réunit le CPF en session extraordinaire ou convoque des comités ad hoc consultatifs restreints

Le CPF a notamment pour missions de veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF, d'examiner les propositions répartition du Fonds multilatéral unique (budget) et d'exercer un triple rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre.

CPF Quatre commissions spécialisées composées des délégués des États et gouvernements membres préparent les travaux du

- commission politique
- commission économique;
- commission de coopération et de programmation;
- commission administrative et financière

16.2. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de l'OIF sont :

- la porte-parole et la représentante officielle sur le plan niveau international. gouvernement. Elle est la plus haute responsable de l'Organisation Internationale de la Francophonie et en représente générale qui est élue pour un mandat, de quatre ans renouvelable, par les chefs d'État et de
- l'animation et la gestion de la coopération intergouvernementale multilatérale, ainsi que la gestion des affaires l'Administrateur, nommé après consultation du CPF pour quatre ans. Il a pour principales missions l'exécution, administratives et financières, sous l'autorité de la Secrétaire générale. L'Administrateur exerce ses responsabilités dans le cadre d'une délégation de pouvoir et de gestion octroyée par la Secrétaire générale.

La Secrétaire générale et l'Administrateur occupent les fonctions exécutives principales au sein de l'Organisation. Ils sont appuyés par le Directeur de cabinet de la Secrétaire générale et les membres du Cabinet, le Chef du Bureau et les membres du Bureau de l'Administrateur, le Directeur de l'Audit interne, les Directeurs/Directrices et les Chefs d'unité/ de service des unités de programmation et d'appul, les Représentants extérieures des REPEX et les Directeurs/Directrices des organes subsidiaires. Un organigramme général a été partagé avec les Etats et gouvernements en juin 2020

prestations, telles que l'assurance-maladie La rémunération globale versée aux principaux dirigeants inclut les traitements nets, l'ajustement de poste, les droits à des prestations, tettes que des allocations, des indemnités et les cotisations versées par l'employeur aux organismes sociaux et à



Catégorie de personnel	Nombre de personnes par catégorie	Rémunération et ajustements de postes	Primes et indemnités	Régime de retraile et d'assurance	Coût total	Prêt en cours
Hors catégorie	10	312	260	53	625	0
Directeurs et Chef de Cabinet	ü	245	74	80	400	0
Conseillers	Çn.	545	88	191	834	0
Agents Grade D - Représentations extérieures et OS	13	1 224	328	306	1 858	0
Aments Grade D - Siège	11	1 029	36	345	1 409	0
Audit interne	=	113	6	27	146	0
Tetal	35	3.168	a07	1001	5 271	o

Unies à New-York En 2021, l'OIF a procédé au recrutement de nouveaux directeurs au siège et une nouvelle représentante auprès des Nations

Ainsi, et au terme de la période de transition à la suite de la démission de l'Administratrice sortante en octobre 2020, Secrétaire générale a nommé, le 29 janvier 2021, Monsieur Hervé Barraquand au poste de Directeur de Cabinet de Secrétaire générale et Monsieur Alain Ngoc Pham au poste de Chef de Bureau de l'Administrateur. 8 8

D'autres nominations ont suivi, notamment :

- Un nouveau Sous-Directeur du Budget et des Finances (février 2021) ; Une nouvelle Représentante de l'OIF auprès des Nations unies à New-York par la Secrétaire générale (mars 2021) ; Une nouvelle Directrice de l'IFEF (mars 2021) ; Une nouvelle Directrice de l'IFEF (mars 2021) ;

- Un nouveau Directeur des systèmes d'information (mai 2021) ; Une nouvelle Directrice de l'IFDD (septembre 2021) ; Une nouvelle Cheffe de l'unité jeunesse, sport et citoyenneté UJSC (nomination communiquée en décembre pour une prise de fonction en janvier 2022). 2021

Les dépenses liées à la résidence de location occupée par la Secrétaire générale et engagées en dont 107 k€ correspondant à des charges locatives et 6 k€ correspondant à des dépenses connexes. 2021 s'élèvent à 113 K€,

Les prêts accordés à certains dirigeants, le sont en conformité avec le statut du personnel de l'Organisation

Les rémunérations des dirigeants indiqués ont été versées en 2021

MARCHES DES ARTS DU SPECTACLE D'ABIDJAN

L'Administrateur de l'OIF est le vice-président du Conseil d'Administration du MASA et, à ce titre, désigne conjointement avec le Président, le Directeur général.

En 2021, l'OIF a signé un protocole d'accord de subvention d'un montant de 150 000 € avec le MASA

ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS ET GESTION DE LA PAIE

Pour la préparation des états financiers et l'actualisation du fonds de prévoyance, l'OIF fait appel à un comptable et recourt également aux services d'une société spécialisée pour la gestion de la paie des agents fait appel à un cabinet d'expertise

ANNEXE 1 ÉTAT DES ENGAGEMENTS ET RÈGLEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021

en k€ Code	Libellé		Crédits rectifiés	Modifications	Crédits modifiés	Crédits réservés	Réservés / modifiés (%)	Crédits engagés	Engagés / Modifiés (%)	Crédits ordonnancés	Ordonnancés / Modifiés (%)
D1	STRUCTURES INSTITUTIONNELLES	600	700	200	900	144	16%	142	16%	135	15%
D11	STRUCTURES INSTITUTIONNELLES	600	700	200	900	144	16%	142	16%	135	15%
	FONCTIONNEMENT	34 620	37 345	-223	37 122	33 987	92%	33 618	91%	32 926	89%
D21	PERSONNEL	29 500	31 094	-27	31 067	28 764	93%	28 604	92%	28 338	91%
D22	GESTION	5 120	5 901	-91	5 810	5 121	88%	4 916	85%	4 492	77%
D23	AUDIT INTERNE ET EXTERNE	0	350	-105	245	102	42%	98	40%	95	39%
D3	PROGRAMMATION	36 400	22 494	23 650	46 144	36 068	78%	34 265	74%	28 840	62%
D31	LANGUE FRANCAISE, DIVERSITE CULTURELLE ET LINGUISTIQUE	7 581	4 900	3 128	8 028	7 098	88%	6 981	87%	6 117	76%
D32	PAIX, DEMOCRATIE ET DROITS DE L'HOMME	6 044	5 500	8 745	14 245	11 372	80%	11 095	78%	9 137	64%
	EDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	5 258	3 300	6 310	9 610	6 578	68%	6 157	64%	5 137	53%
D34	DEVELOPPEMENT DURABLE, ECONOMIE ET SOLIDARITE	6 244	5 800	4 881	10 681	8 296	78%	7 505	70%	6 363	60%
D35	AUTRES ACTIVITES DE PROGRAMME	3 273	2 694	886	3 580	2 723	76%	2 527	71%	2 086	58%
D36	50E ANNIVERSAIRE DE L'OIF	0	300	-300	0	0	0%	0	0%	0	
D37	AUTRES CREDITS DE PROGRAMMATION	8 000	0	0	0	0	0%	0	0%	0	
D38	ACTIVITES DE PROGRAMMATION EN ATTENTE D'AFFECTATION	0	0	0	0	0	0%	0	0%	0	
D4	MODERNISATION ET INVESTISSEMENT	1 100	2 650	675	3 325	2 875	86%	2 846	86%		
D41	MODERNISATION ET SUITE DE L'AUDIT ORGANISATIONNEL	0	750	280	1 030	657	64%	652	63%	361	35%
D44	INVESTISSEMENTS	1 100	1 900	395	2 295	2 218	97%	2 194	96%	1 307	
Total		72 720	63 189	24 302	87 491	73 074	84%	70 870	81%	63 569	73%

ANNEXE 2 TABLEAU D'APPLICATION DES NORMES IPSAS

	Avantages du personnel (entrée en vigueur prévue à pariir du	IPSAS 42
_	Instruments financiers (entrée en vigueur prévue à partir du 01/01/2022)	IPSAS 41
		IPSAS 40
Appliquée	Avantages au personnel	IPSAS 39
Non appliquée	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	IPSAS 38
+	Partenariats	IPSAS 37
Non applicable	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	IPSAS 36
Non applicable		IPSAS 35
Appliquée	États financiers individuels	IPSAS 34
Non applicable	Première adoption des normes IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice	IPSAS 33
Non applicable	Contrats concourant à la réalisation d'un service public : entité publique	IPSAS 32
Appliquée	Immobilisations incorporelles	IPSAS 31
Appliquée partiellement	Instruments financiers : informations à fournir	IPSAS 30
Appliquée partiellement	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	IPSAS 29
Appliquée	Instruments financier: présentation	IPSAS 28
Non applicable	Agriculture	IPSAS 27
Appliquée	Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie	IPSAS 26
Remplacée par IPSAS 39	Avantages du personnel	· IPSAS 25
Appliqué partiellement	Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers	IPSAS 24
Non applicable	Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)	IPSAS 23
Non applicable	Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques	IPSAS 22
Appliquée	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	IPSAS 21
Appliquée	Information relative aux parties liées	IPSAS 20
Appliquée	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	IPSAS 19
Non appliqué	Information sectorielle	IPSAS 18
Appliquée	Immobilisations corporelles	IPSAS 17
Non applicable	Immeubles de placement	IPSAS 16
Remplacée par IPSAS 28 à 30	Instruments financiers : informations à fournir et présentation	* IPSAS 15
Appliquée	eurs à la date de clôture	IPSAS 14
Appliquée	Contrate de location	IPSAS 12
Non applicable	s de construction	IPSAS 11
Non applicable	ns les économies hyper inflationnistes	IPSAS 10
Appliquée	Produits des opérations avec contrepartie directe	IPSAS 9
Remplacée par IPSAS 36		· IPSAS 8
Remplacée par IPSAS 36	ciées	· IPSAS 7
Remplacée par IPSAS 34 et 35	consolidés et individuels	· IPSAS 6
Non applicable		PSAS 5
Non appliquée		IPSAS 4
Appliquée	ments d'estimations comptables	IPSAS 3
Appliquée		IPSAS 2
Appliquée	Présentation des États financiers	IPSAS 1
Elat a application	Nom de la norme	Amindro



GLOSSAIRE

0000	Représentation de l'OIF pour l'Europe centrale et orientale	REPECO
BRECO	Représentation de l'OIF pour la Caraibe et l'Amerique latine	REPCAL
BBECAL	Représentation de l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest	REPAO
BRAC	Représentation de l'OIF pour l'Afrique centrale	REPAC
	Représentation de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique	REPAP
200	Représentation de l'OIF auprès des Nations unies (Genève et Vienne)	RPGV
	Représentation de l'OIF auprès des Nations unies (New York)	RPNY
	Représentation de l'OIF auprès de l'Union africaine	RPUA
	Représentation de l'OIF auprès de l'Union européenne	RPUE
	Centre de lecture d'animation culturelle	CLAC
	Direction de langues françaises/Direction de la culture française	DLFDCF
	Ecole, langues nationales en Afrique	ELAN
	Initiative francophone pour la formation à distance	IFADEM
	Paris, Comité International des Jeux de la Francophonie	CIJF
	Québec, Institut de la Francophonie pour le Développement Durable	IFDD
	Dakar, Institut de la Francophonie pour l'Education et la formation	HEFF
	Organes Subsidiaires	OS
	Centre régional francophone éducation formation Asie Pacifique	CREFAP
	Centre régional francophone éducation formation Europe Centrale et Orientale	CREFECO
	Centres régionaux francophones	CREFS
	Unité Egalité Femme Homme	UEFH
	Unité jeunesse territorial du projet et de la pérennité	UJSC
	Direction de la francophonie économique et numérique	DFEN
	Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique	DAPG
	Service des Systèmes d'information	ISS
	Service des Instances et des Conférences	SIC
	Service du Protocole	SPROT
	Service Juridique	S
	Service des Représentations extérieures	SRE
	Service des Ressources Humaines	SRH
	Direction de la Communication, porte-parole de la SG	DCOM
	Direction de la programmation et de l'évaluation	DPE
	Direction de l'Audit	DAI
	Direction de l'Administration et des Finances	DAF
	Bureau de l'Administrateur	BURADM
	Administrateur	ADM
	Cabinet	CAB
	Secrétaire générale	SG
	Université Senghor d'Alexandrie	UNIVSA
	Association internationale des maires francophones	AIMF
	Chaîne internationale de télévision TV5Monde	TV5Monde
	Agence universitaire de la Francophonie	AUF
	Fonds Multilatéral unique	
libellés	Libeliés	Sigles
Ciana	Ar	



	Agence française de développement	AFO
	Centre de recherche pour le développement international	CRDI
	Ministère des affaires étrangères	MAECD
	Fonds français pour le projet : Accompagner les processus électoraux dans une logique de prévention des crises et des conflits	FSP1
	Action menée par le Fonds Image de la Francophonie de l'OIF avec la contribution financière de l'Union européenne et le soutien de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	CLAP-ACP
	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine	UEMOA
	Assemblée parlementaire de la Francophonie	APF
	Organisation mondiale commerce	OMC
	Egalité femme-homme	EFH
	Appui au renforcement institutionnel de l'OIF	ADM
	Fonds Francophone pour l'innovation numérique	FFI
	Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation	IFEF
	Institut de la Francophonie pour le développement durable	IFDD
	Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale	CREFECO
	Centre régional francophone pour l'Asie et le Pacilique	CREFAP
	Représentation de l'OIF pour l'Afrique du Nord	REPAN
BROI	Représentation de l'OIF pour l'océan Indien	REPOI